

# Rapport annuel du délégataire

# 2023

## Commune du Tampon

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ETABLI DANS LE  
CADRE DU CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGRES  
PASSES POUR LA GESTION DES ETABLISSEMENTS  
D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS DE LA VILLE DU  
TAMPON

# Préambule

Le présent rapport est fourni à la Commune du Tampon en exécution des dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriale.

Il fait suite au conseil d'administration qui a arrêté les comptes sociaux en date du 4 avril 2024 et à l'assemblée générale ordinaire qui a approuvé ces comptes en date du 10 mai 2024.

Le rapport annuel du délégataire est destiné à permettre à la collectivité d'apprécier les conditions d'exécution des contrats de prestations intégrées portant sur la prestation d'exploitation de quatre Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants pour l'exercice 2023.

## 1 Identité de la Société

### SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PETITE ENFANCE

Statut	Société anonyme à conseil d'administration
Capital	450 000 euros
Création	15 juin 2015
Registre du Commerce et des Sociétés de	Saint Pierre de La Réunion
Siren	815 356 498
Code NAF	8891A

### ADRESSES

Siège social	
Services administratifs - direction	2, rue Marcel DASSAULT 97 430 LE TAMPON (Réunion)

### DIRIGEANTS

Président - Directeur Général	Monsieur Jacquet HOARAU
Directeur Général Délégué	Monsieur Stéphane EVENO

### AUTRES

Commissaire aux comptes titulaire	Monsieur William GARCIA
Commissaire aux comptes suppléant	Monsieur Bernard FONTAINE
Cabinet d'expertise comptable	FIDECOREX
Banque	CEPAC

## 2 Présentation de la société

### Contexte juridique

La SPL PETITE ENFANCE est une société anonyme régie par les articles L. 1531-1 et L. 1521 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et par les dispositions du Livre II du Code du Commerce.

### Objet social

La SPL PE a pour objet :

- La gestion technique, administrative et financière d'établissements d'accueil de jeunes enfants ;
- La fourniture de toutes prestations de service d'accueil de jeunes enfants, directes et ou annexes et d'accompagnement à la fonction parentale ;
- La fourniture de prestations d'assistance et de conseils techniques et administratifs auprès d'établissements exerçant une activité en relation avec le secteur de la Petite Enfance en général ;
- La conception et la réalisation de structures d'accueil de jeunes enfants et de tout établissement ou service en relation avec les activités décrites ci-dessus.

La société peut exercer toutes opérations immobilières, mobilières, financières et commerciales qui sont compatibles avec son objet, s'y rapportent ou contribuent à sa réalisation.

La société intervient pour le compte exclusif de ses actionnaires et sur leur territoire en exécution de toutes conventions passées dans le cadre des relations dites « in house » qui prévoient les exceptions de mise en concurrence prévues par le Code des Marchés Publics et par le Code Général des Collectivités Territoriales. La société peut participer à un groupement d'intérêt économique.

## 3 Actionnaires de la société

Commune du Tampon                      actionnaire fondateur détenant 90% du capital social

Commune de l'Entre-Deux              actionnaire fondateur détenant 10% du capital social

## 4 Administrateurs

La composition du conseil d'administration n'a pas connu de modification en 2023.

Au 31 décembre 2023 les administrateurs représentant les actionnaires au conseil d'administration sont les suivants :

- Monsieur André THIEN-AH-KOON, représentant de la commune du Tampon
- Monsieur Jacquet HOARAU, représentant de la commune du Tampon
- Madame Laurence MONDON, représentante de la commune du Tampon
- Monsieur Marcelin THELIS, représentant de la commune du Tampon
- Madame Augustine ROMANO, représentante de la commune du Tampon
- Madame Nathalie BASSIRE, représentante de la commune du Tampon
- Madame Catherine TURPIN, représentante de la commune du Tampon
- Monsieur Daniel MAUNIER, représentant de la commune du Tampon
- Monsieur Dominique GONTHIER, représentant de la commune du Tampon
- Madame Isabelle De CHANTILLY, représentante de la commune de l'Entre-Deux

## 5 Fonctionnement des assemblées – exercice du contrôle analogue

### Modalités d'exercice du contrôle analogue

**Au-delà de la désignation par les collectivités actionnaires des élus appelés à composer le conseil d'administration et à y siéger**, ce qui leur confère toutes les prérogatives au contrôle de l'administration de la société, conformément aux dispositions prévues par le Code du Commerce et des Sociétés, **les actionnaires ont mis en place des organes de suivi et de contrôles** permettant aux élus d'assurer un contrôle de la SPL PETITE ENFANCE au moins identique à celui qu'ils exercent sur leur propre collectivité.

Ainsi, le règlement du Conseil d'Administration a institué les commissions internes suivantes:

- **La commission d'engagement**, chargée d'étudier et valider les projets de contrats passés entre la société et ses actionnaires avant qu'ils soient soumis à l'approbation des administrateurs.
- **Le comité technique**, chargé d'assurer le suivi de l'exécution des contrats passés par la société avec ses actionnaires.
- **La commission d'appel d'offre**, chargée de veiller au respect des obligations en matière d'achat public.



Conformément aux dispositions de l'article L1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale sont déposés au service du contrôle de la légalité de la Sous-Préfecture de Saint Pierre au titre du Droit à l'Information du représentant de l'Etat.

Les contrats conclus entre la SPL PETITE ENFANCE et ses actionnaires sont soumis au même principe de transmission.

## Assemblées générales

**L'assemblée générale des actionnaires s'est réunie une fois en session ordinaire en 2023.**

La réunion s'est tenue le 27 avril 2023 et a porté sur l'approbation des comptes annuels.

Les deux actionnaires, détenant 100% des actions, étaient présents ou représentés.

## Conseil d'administration

**Le conseil d'administration a été convoqué et s'est réuni trois fois en 2023.**

- Jeudi 6 avril 2023
- jeudi 19 octobre 2023
- Vendredi 22 décembre 2023

## Comité technique

Le comité technique a pour principale mission le suivi de l'exécution des contrats en cours. Associant les administratifs des collectivités et de la société, il se réunit au moins une fois par an. Les rapports du comité technique sont soumis au Conseil d'Administration.

En 2023, le comité technique s'est réuni deux fois :

- Le 6 mars 2023, pour statuer sur
  - L'examen des propositions de révision annuelle des prix des prestations relatives à 2022.
  - L'examen des propositions d'avenants aux CPI passés avec les communes du Tampon et de l'Entre-Deux.
- Le 9 octobre 2023, pour statuer sur
  - Le projet de CPI en vue de la gestion de la micro-crèche de Bras Long pour une nouvelle période de 6 années.

## Commission d'engagement

La commission d'engagement a pour objet l'examen et la validation des projets de contrat passés entre la société et ses collectivités actionnaires. Elle est composée d'élus désignés par le conseil d'administration et d'administratifs de la société.

En 2023, elle s'est réunie deux fois.

La première réunion, le 27 mars 2023, a porté sur l'examen des propositions d'avenants aux CPI passés avec les communes du Tampon et de l'Entre-Deux.

La seconde réunion, le 18 octobre 2023 a porté sur l'examen du projet de CPI en vue de la gestion de la micro-crèche de Bras Long pour une nouvelle période de 6 années.

Les rapports de la commission d'engagement sont soumis au Conseil d'Administration.

## Commission d'appel d'offre

La CAO a pour mission de statuer sur les procédures de marchés engagées par la société.

La SPL est soumise à l'application du Code de la Commande Publique.

La majorité des marchés passés par la SPL porte sur des montants inférieurs aux seuils imposant la formalisation des procédures.

Cependant, la quasi-totalité des achats faits par la société se fait à l'issue d'une procédure de consultation de plusieurs fournisseurs.

Les bons de commande, ainsi que les règlements émis par la société comportent obligatoirement la signature du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

En 2023, la CAO de la société a été convoquée pour examiner les offres relatives aux marchés de fourniture de couches et de repas.

Aucune autre procédure de marché n'a nécessité la mobilisation de la commission d'appel d'offres.

## Tableau de bord mensuel

Afin de permettre aux élus siégeant au conseil d'administration de disposer d'une information régulière sur la situation de l'entreprise, un tableau de bord mensuel est transmis chaque mois par la direction financière.

Depuis 2023, ce tableau de bord porte sur :

- L'exécution budgétaire, le solde bancaire
- Les effectifs salariés et la masse salariale
- Les données de productions



## 6 Jetons de présence et rémunérations

Conformément aux statuts les administrateurs ne perçoivent pas de jetons de présence ni d'autres rémunérations.

De même, le Président du Conseil d'Administration ne perçoit pas de jetons de présence ni d'autres rémunérations. Il ne perçoit pas non plus de rémunération au titre de son mandat de Directeur Général.

## 7 Direction générale

Au 31 décembre 2023 la direction générale est assurée par :

- Monsieur Jacquet HOARAU, Président Directeur Général
- Monsieur Stéphane EVENO, Directeur Général Délégué

## 8 Contrôles externes

### Contrôles réguliers

Au-delà des moyens mis en œuvre pour assurer le contrôle analogue, des contrôles externes réguliers sont effectués.

### **Commissaire Aux Comptes**

Dans l'exercice de sa mission légale, le Commissaire Aux Comptes ( C2A – William GARCIA ) audite les comptes annuels afin de garantir leur sincérité.

### **Contrôles CAF**

Les établissements de la société sont soumis régulièrement à des contrôles diligentés par la CAF de La Réunion. Ces contrôles permettent de valider les déclarations d'exploitation et les montants versés au titre des prestations d'exploitation. Ces contrôles permettent également de confirmer la régularité des méthodes de travail et de mettre en évidence les points d'améliorations éventuels.

Un contrôle externe a été réalisé en 2023 par la CAF de La Réunion au titre de l'exercice 2021 de la Crèche Familiale des Araucarias. Les conclusions définitives ont été communiquées à la société en fin d'année 2023. Un indu de 12 797,56 euros a été établi au titre d'un trop perçu sur le bonus mixité ( calculé par la société sur la base d'un effectif agréé de 46 places, revu à

39 places par la CAF ). Les observations n'appellent pas de commentaires particuliers ni de contestations de la part de la société.

Une provision pour risque correspondant à cet indu a été constaté dans les comptes annuels de l'exercice 2023.

Ces contrôles n'ont par ailleurs donné lieu à aucune autre remarque significative ni irrégularité.

### **Transmission au contrôle de la légalité**

Conformément aux obligations légales, la SPL transmet copie des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

## **Autres contrôles réalisés en 2023**

### **Contrôle de gestion externe**

A la demande de la commune du Tampon un audit de gestion a été réalisé aux mois d'août et septembre 2023 afin d'étudier la structure des coûts d'exploitation, des coûts de prestation et la régularité de la gestion de la société.

L'audit a été réalisé par le cabinet EXA.

Les conclusions de l'audit n'ont à ce jour pas été communiquées à la société.

La phase d'audit a permis d'établir une grille d'analyse de l'évolution de la gestion de la société depuis 2017. Ces données synthétiques sont annexées au présent rapport de gestion ( ANNEXE VI ).

### **Audit des procédures de commande publique**

A son initiative, la société a fait réaliser un audit des procédures internes d'achats.

La SPL étant soumise à l'application du code de la commande publique, il s'avérait pertinent d'effectuer cette démarche après huit années d'exploitation.

L'audit a été réalisé par le cabinet LPME.

L'audit a révélé que la société respecte globalement les obligations légales mais que les procédures nécessitent d'être affinées et mieux formalisées.

Afin de donner suite aux préconisations, le cabinet LPME est mandaté en 2024 pour procéder à l'actualisation du guide des procédures d'achats de la société ainsi que pour mettre en place les outils méthodologiques pratiques pour la passation des marchés hors appels d'offres. Pour ce dernier type de marchés, qui ne portent que sur cinq types de besoins ( *repas, couches, logiciel, prestations de service comptable et social et produits d'entretien* ) le recours à une prestation externalisée sera envisagé.



## Audit de la sécurité du système informatique

Dans un contexte de vulnérabilité croissante des entreprises face aux menaces sur les systèmes informatiques, la société a fait réaliser un audit des moyens informatiques utilisés. L'audit a été réalisé par le cabinet KODETIS.

L'audit a révélé la nécessité de sécuriser les procédures informatiques et de doter l'entreprise d'outils logiciels complémentaires destinés à mieux protéger les données utilisées, créées et échangées.

La société a demandé au cabinet KODETIS de formuler des propositions, assorties d'une estimation chiffrée des dépenses à effectuer, pour apporter les solutions adaptées à la situation.

Enfin, l'audit a également révélé la nécessité de procéder au changement de logiciel d'exploitation. Le logiciel utilisé actuellement ne permettant pas de garantir la fiabilité et la sécurité des données.

Une consultation sera lancée au premier semestre 2024 afin de doter les établissements d'une nouvelle solution logicielle.

Pour ce qui concerne la mise en place d'une assistance pour la mise en conformité du niveau de sécurité du système informatique et de la protection des données, la mise en place d'un responsable de la sécurité informatique ( RSI ) et d'un Data Protection Officer ( DPO ) externalisés, la société envisage de recourir à un prestataire externalisé.

## 9 Contrats en cours

La SPL PETITE ENFANCE exerce en 2023 :

- La gestion de quatre Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants pour le compte de la Commune du Tampon. Le contrat de prestation intégrées a été conclu le 26 août 2019 et conclu pour une durée de 6 années, de 2020 à 2025 inclus.

Le contrat prévoit l'intégration de l'exploitation de quatre nouvelles structures à compter de 2020. Actuellement en cours de réalisation les dates d'ouvertures sont prévues entre 2024 et 2025.

- La gestion d'un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants pour le compte de la Commune de l'Entre-Deux. Le contrat de prestation intégrées a été conclu le 21 avril 2021 et conclu pour une durée de 3 années, de 2021 à 2023 inclus.  
Le contrat, parvenu à son terme le 31 décembre 2023, a été renouvelé pour une durée de 6 années.



## 10 Partenariats

Les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants gérés par la SPL Petite Enfance sont exploités en partenariat avec :



# 11 Rapport d'exploitation de l'exercice 2023

L'assemblée générale ordinaire annuelle s'est réunie le 10 mai 2024 pour que soit rendu compte aux actionnaires de l'activité de la société et des résultats de la gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, et pour soumettre à leur approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le commissaire aux comptes a donné dans son rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui ont été présentés.

## Situation et activité de la société au cours de l'exercice

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-après, résumant les principaux comptes du bilan :

BILAN ACTIF	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	en %	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital souscrit non-appelé			-	0			
Immobilisations incorporelles			-	0%			
Immobilisations corporelles	165 249	214 438	- 49 189	-23%	146 717	82 648	94 450
Immobilisations financières	4 292	4 292	-	0%	4 292	2 968	2 818
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>169 541</b>	<b>218 730</b>	<b>- 49 189</b>	<b>-22%</b>	<b>151 009</b>	<b>85 616</b>	<b>97 268</b>
Stocks et en cours	12 555	885	11 670	1319%	940		891
Avances et acomptes sur commandes	922	3 140	- 2 218	-71%	28 694	14 708	17 338
Créances	1 622 145	1 068 490	553 655	52%	1 151 314	585 100	1 394 261
Disponibilités	835 841	662 832	173 009	26%	557 286	1 328 145	359 469
Charges constatées d'avance	6 157	21 373	- 15 216	-71%	15 370	7 312	11 375
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 477 620</b>	<b>1 756 720</b>	<b>720 900</b>	<b>41%</b>	<b>1 753 604</b>	<b>1 935 265</b>	<b>1 783 334</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 647 161</b>	<b>1 975 450</b>	<b>671 711</b>	<b>34%</b>	<b>1 904 613</b>	<b>2 020 881</b>	<b>1 880 602</b>
<b>BILAN PASSIF</b>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Variation</b>	<b>en %</b>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019</b>
Capital social	450 000	450 000	-	0%	450 000	450 000	450 000
Réserve légale	36 474	31 796	4 678	15%	27 350	23 244	19 517
Autres réserves	692 993	604 116	88 877	15%	519 656	441 644	370 813
<b>Réserves</b>	<b>729 467</b>	<b>635 912</b>	<b>93 555</b>	<b>15%</b>	<b>547 006</b>	<b>464 888</b>	<b>390 330</b>
Résultat de l'exercice	118 959	93 555	25 404	27%	88 906	82 118	74 559
Subvention d'investissement	113 388	157 469	- 44 081	-28%	257 723	65 859	55 849
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 411 814</b>	<b>1 336 936</b>	<b>74 878</b>	<b>6%</b>	<b>1 343 635</b>	<b>1 062 865</b>	<b>970 738</b>
Provisions pour risques et charges	160 309	150 332	9 977	7%	77 926	54 588	34 588
Emprunts et dettes financière	26 683	29 925	- 3 242	-11%	25 284	26 808	
Fournisseurs	61 865	29 399	32 466	110%	31 318	56 571	36 585
Fournisseurs / fact non parvenue	9 821	8 717	1 104	13%	14 975	57 236	43 008
Dettes fiscales et sociales	351 460	272 724	78 736	29%	268 878	303 145	308 770
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			-	0%		2 332	
Autres dettes	625 210	146 028	479 182	328%	142 597	457 336	486 913
Total des Dettes	1 075 038	486 793	588 245	121%	483 052	903 428	875 276
Produits constatés d'avance		1 389	- 1 389	-100%			
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 235 348</b>	<b>638 514</b>	<b>596 834</b>	<b>93%</b>	<b>560 978</b>	<b>958 016</b>	<b>909 864</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 647 161</b>	<b>1 975 450</b>	<b>671 711</b>	<b>34%</b>	<b>1 904 613</b>	<b>2 020 881</b>	<b>1 880 602</b>

La situation bilancielle de la SPL est satisfaisante. Le résultat net de 118 959 euros fait évoluer la situation nette à 1 298 426 euros.

Les dettes connaissent une évolution notable liée essentiellement à la mise en place des bonus territoires de la CAF qui augmentent le montant des sommes à déduire des prestations contractuelles des collectivités.



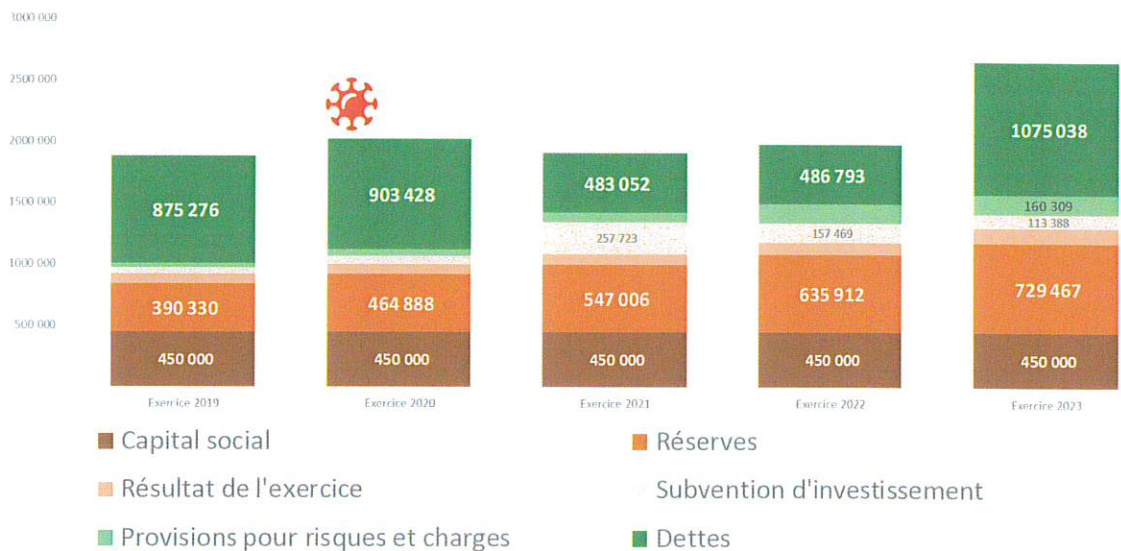
Au regard du peu d'investissements réalisés sur la période ( 9 569 € ) et compte tenu des dépréciations et des amortissements, l'actif net immobilisé diminue de 49 K€.

A l'instar des dettes à moyen et court termes, l'actif circulant, en particulier les disponibilités et les créances, augmente significativement de 41%.

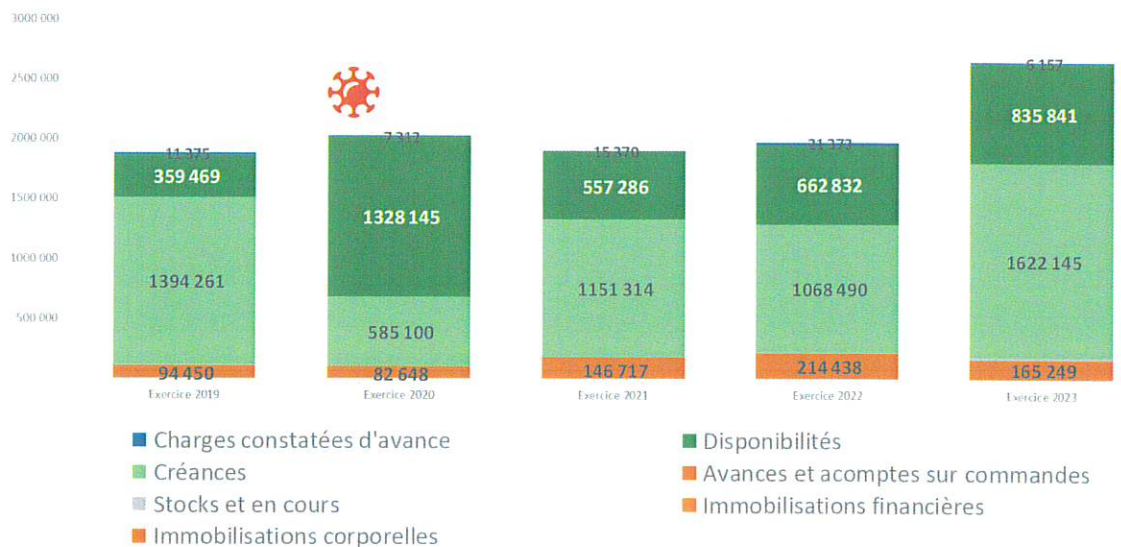
L'interprétation de cette situation doit tenir compte du fait que les disponibilités et les créances diminueront tout aussi significativement dès le remboursement des dettes constituées auprès des communes au titre des prestations de service.

Les histogrammes ci-dessous présentent l'évolution des masses du bilan sur les 5 derniers exercices.

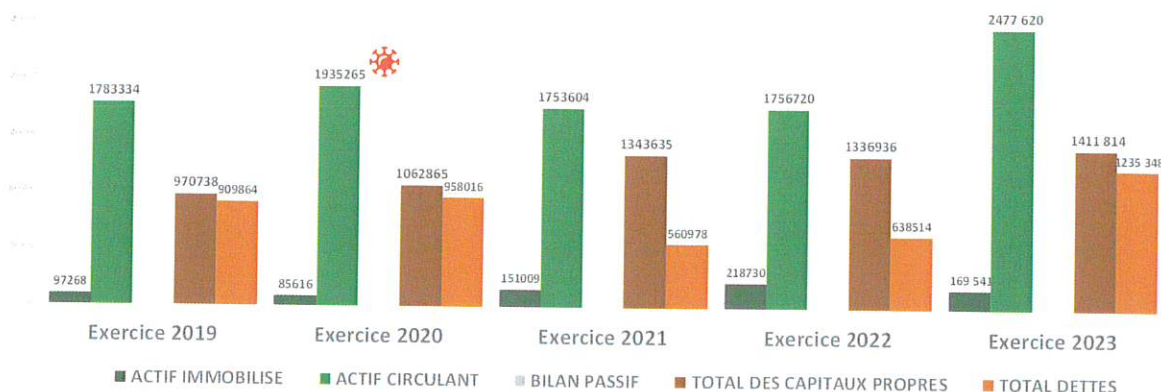
BILAN - PASSIF



BILAN - ACTIF



## EVOLUTION DES MASSES DU BILAN DE 2019 A 2023



L'exploitation de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur importance relative par rapport au chiffre d'affaire :

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	en %	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
Production vendue	3 375 656	2 972 158	403 498	14%	2 698 187	2 088 172	2 691 105
<b>CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	<b>3 375 656</b>	<b>2 972 158</b>	<b>403 498</b>	<b>14%</b>	<b>2 698 187</b>	<b>2 088 172</b>	<b>2 691 105</b>
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>3 375 656</b>	<b>2 972 158</b>	<b>403 498</b>	<b>14%</b>	<b>2 698 187</b>	<b>2 088 172</b>	<b>2 691 105</b>
<b>CHIFFRE D'ACTIVITE</b>	<b>3 375 656</b>	<b>2 972 158</b>	<b>403 498</b>	<b>14%</b>	<b>2 698 187</b>	<b>2 088 172</b>	<b>2 691 105</b>
Matières premières	- 31 642	- 37 399	5 757	-15%	33 809	- 27 718	- 35 543
sous-traitance	- 138 495	- 119 816	- 18 679	16%	114 088	- 93 618	- 147 352
<b>Sous total</b>	<b>- 170 137</b>	<b>- 157 215</b>	<b>- 12 922</b>	<b>8%</b>	<b>- 147 897</b>	<b>- 121 336</b>	<b>- 182 895</b>
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>3 205 519</b>	<b>2 814 943</b>	<b>390 576</b>	<b>14%</b>	<b>2 550 290</b>	<b>1 966 836</b>	<b>2 508 210</b>
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	<b>3 205 519</b>	<b>2 814 943</b>	<b>390 576</b>	<b>14%</b>	<b>2 550 290</b>	<b>1 966 836</b>	<b>2 508 210</b>
Autres achats	- 97 144	- 188 310	91 166	-48%	67 925	- 72 038	- 92 422
Charges externes	- 456 077	- 404 444	- 51 633	13%	363 103	- 340 541	- 377 591
<b>Sous-total</b>	<b>- 553 221</b>	<b>- 592 754</b>	<b>39 533</b>	<b>-7%</b>	<b>- 431 028</b>	<b>- 412 579</b>	<b>- 470 013</b>
<b>VALEUR AJOUTEE PRODUITE</b>	<b>2 652 298</b>	<b>2 222 189</b>	<b>430 109</b>	<b>19%</b>	<b>2 119 262</b>	<b>1 554 257</b>	<b>2 038 197</b>
Subvention d'exploitation	509 508	682 219	- 172 711	-25%	423 513	603 060	349 725
Impôts, taxes et vers. assimilés	- 95 008	- 75 259	- 19 749	26%	90 190	- 71 687	- 81 224
Salaires et traitements	- 2 329 799	- 2 157 054	- 172 745	8%	1 857 176	- 1 554 336	- 1 786 162
Charges sociales	- 532 014	- 474 313	- 57 701	12%	434 253	- 395 483	- 399 591
<b>Sous-total</b>	<b>- 2 447 313</b>	<b>- 2 024 407</b>	<b>- 422 906</b>	<b>21%</b>	<b>- 1 958 106</b>	<b>- 1 418 446</b>	<b>- 1 917 252</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>204 985</b>	<b>197 782</b>	<b>7 203</b>	<b>4%</b>	<b>161 156</b>	<b>135 811</b>	<b>120 945</b>
Reprise du provisions	62 991	263	62 728	NS			19 800
Transferts de charge d'exploitation	8 543	4 422	4 121	93%	5 025	4 062	946
Autres Produits d'exploitation	33 215	72	33 143	NS	130	22	60
Dotations aux amortissements et dépréciations	- 127 768	- 127 521	- 247	0%	60 856	- 52 302	- 40 470
Autres charges d'exploitation	- 48 697	- 6 252	- 42 445	679%	4 886	- 5 941	- 5 922
<b>Sous-total</b>	<b>- 71 716</b>	<b>- 129 016</b>	<b>57 300</b>	<b>-44%</b>	<b>- 60 587</b>	<b>- 54 159</b>	<b>- 25 586</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>133 269</b>	<b>68 766</b>	<b>64 503</b>	<b>94%</b>	<b>100 569</b>	<b>81 652</b>	<b>95 359</b>
Produits financiers	13 631	4 369	9 262	212%	4 097	1 791	
<b>Sous-total</b>	<b>13 631</b>	<b>4 369</b>	<b>9 262</b>	<b>212%</b>	<b>4 097</b>	<b>1 791</b>	
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>146 900</b>	<b>73 135</b>	<b>73 765</b>	<b>101%</b>	<b>104 666</b>	<b>83 443</b>	<b>95 359</b>
Produits exceptionnels	54 595	74 146	- 19 551	-26%	62 536	61 023	53 363
Charges exceptionnelles	- 10 968	- 6 642	- 4 326	65%	23 071	- 16 899	- 13 027
Participation salariés	- 26 556	- 15 033	- 11 523	77%	18 446	- 12 825	- 19 642
Impôt sur les bénéfices	- 45 011	- 32 052	- 12 959	40%	36 779	- 32 624	- 41 494
<b>Sous-total</b>	<b>- 27 940</b>	<b>20 419</b>	<b>- 48 359</b>	<b>-237%</b>	<b>- 15 760</b>	<b>- 1 325</b>	<b>- 20 800</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>118 960</b>	<b>93 554</b>	<b>25 406</b>	<b>27%</b>	<b>88 906</b>	<b>82 118</b>	<b>74 559</b>

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 3 375 656 euros contre 2 972 158 euros en 2022.

Cette progression est essentiellement expliquée par la progression des volumes de production.

La capacité de production a progressé de 5,7 % entre 2022 et 2023 en raison de l'exploitation sous l'exercice complet des 12 places de Bras long et 10 places supplémentaires de Moutardiers. Ces établissements avaient ouvert dans le courant de l'exercice 2022 et n'avaient donc pas été exploités sur 12 mois.

La production facturée a augmenté de 14 %, en raison d'une part de l'augmentation de la capacité de production mais aussi des effets de l'optimisation des places opérée par le Pole d'Exploitation, qui s'est traduite par un taux d'occupation moyen de 93 %, contre 86 % en 2022.

La production réalisée progresse, quant à elle, de 14,5 %.

La progression des recettes liées à l'évolution des volumes de production facturés représente +26%.

La structuration du chiffre d'affaire évolue également entre 2022 et 2023 en raison de la perception par la SPL des nouveaux bonus territoires versés par la CAF.

En 2023, la PSEJ, versée antérieurement aux collectivités soutenant le fonctionnement des places « nouvelles » éligibles au régime PSU, a été remplacée par les bonus territoires. Ces bonus, dont le montant est fixé par la CAF représentent une recette supplémentaire de 337 K€.

Cette nouvelle recette impacte à la baisse le montant des prestations facturées aux communes. Celles-ci diminuent de 423 K€, soit – 52%.

Les 93 K€ de différence s'explique par la progression favorable des volumes d'activité, générant des revenus CAF plus élevés et donc une baisse mécanique des prestations communales.

Le total des produits d'exploitation augmente de 10,3 % et ressort à 4 023 629 euros composés de 3 590 187 euros de prestations facturées aux familles, à la CAF et à la Commune du Tampon et à la Commune de l'Entre-Deux ( y compris 215 K€ de subventions en nature ) et 433 442 euros d'autres produits qui comprennent notamment les aides à l'emploi et autres subventions, reprises sur provisions.

Le total des charges d'exploitation augmente également de 11,4 %

La masse salariale globale, qui représente 73 % des charges, progresse de 8,76 % et se monte à 2 856 503 ( y compris le forfait social RSP pour 5311 euros ) pour un effectif ETP moyen de 94,1 salariés sur l'année. Cela représente un coût moyen par ETP de 30 412 euros, contre 27 934 € en 2022.

Le résultat d'exploitation ressort à 133 268 euros.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 146 899 euros.

L'enveloppe légale dédiée à la participation est de 26 556 € et l'impôt sur les sociétés de l'exercice s'élève quant à lui à 45 011 euros.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat net bénéficiaire de 118 959 euros, représentant 3,52 % du chiffre d'affaires hors taxes, contre 3,15% en 2022.



## Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière

Nous vous précisons que l'endettement global de la société s'élève à 1.075.038 euros au 31 décembre 2023.

Cet endettement comprend pour l'essentiel des dettes fiscales et sociales, mais aussi les dettes correspondant au surplus de recette perçues au titre des bonus territoires perçus en 2023.

Il est à noter par ailleurs que la société n'a contracté aucun emprunt au cours de cet exercice. Les ratios d'endettement pour l'exercice 2023 sont les suivants :

- Endettement / capitaux propres : 76,1 % ( 36,51 % en 2022 )
- Endettement / chiffre d'affaires : 31,8 % ( 16,43 % en 2022 )

### Informations sur les délais de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du code de commerce, les Sociétés Anonymes doivent communiquer des informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients. Le tableau ci-après fournit cette information légale :

	Article D.441-1-1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441-1-2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) * Tranches de retard de paiement												
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)		27 376,39	12897,98	0	10590,99	50 865,36		0,00	2032,32	334,32	418836,16	421 202,80
pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)		0,76%	0,36%	0,00%	0,29%	1,42%						
Pourcentage du Chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)								0,00%	0,07%	0,01%	14,09%	0,74%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	5						62					
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)	8 105,47						204 735,19					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 30 JOURS						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 30 JOURS					

## Résultats de l'activité, progrès réalisés, difficultés Résultats de l'activité, progrès réalisés, difficultés rencontrées

### Préambule

Pour mémoire, la SPL PETITE ENFANCE a été créée en 2015 à l'initiative des Communes du Tampon et de l'Entre-Deux qui détiennent respectivement 90% et 10% du capital. Cette création a pour objet la mise en place d'un outil dédié au développement et à la gestion des EAJE ( Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants ) pour, d'une part soutenir les programmes de création de nouvelles places destinés à rattraper les retards importants constatés dans ce secteur et d'autre part, garantir une gestion optimale de ce type d'établissements afin de maîtriser, in fine, les coûts unitaires pour les collectivités actionnaires.

En avril 2016, la SPL PETITE ENFANCE s'est vue confier la gestion de trois EAJE par la Commune du Tampon, par le biais de trois Contrats de Prestations Intégrés ( CPI ). Les CPI sont des contrats de délégations de service public passés sous le mode du « in house », c'est-à-dire sans mise en concurrence.

Au mois de janvier 2018, la société s'est vu confier la gestion de la crèche collective du Tampon, établissement de 60 places précédemment géré par l'association Croix Rouge Française.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le nouveau contrat de prestations intégrées portant sur l'exploitation des établissements existants ainsi que sur les quatre nouvelles structures dont les chantiers sont lancés en 2021 a pris effet.

Ce contrat porte sur la période allant de 2020 à 2025.

Les moyens nécessaires à l'exécution de ce contrat et à la préparation de la mise en exploitation des nouveaux établissements, prévue initialement à compter de 2020, ont été mis en œuvre.

Compte tenu des retards pris dans l'exécution des programmes, la mise en exploitation n'a pas pu avoir lieu en 2023.

Dans le courant de l'exercice, la société a finalisé les démarches relatives à l'agrément du nouvel EAJE du 14<sup>ème</sup> KM en vue de l'ouverture partielle de 26 places au mois d'août.

Cette démarche permet de préfigurer l'exploitation à terme de 78 places, au lieu de 60 initialement prévues, ce qui permet d'optimiser l'utilisation de l'équipement.

L'ouverture a finalement été reportée à courant 2024.

Au vu de la satisfaction de la commune de l'Entre-Deux, un nouveau contrat a été conclu pour la gestion de la micro-crèche de Bras Long pour la période 2024 à 2029.



## Marché en 2023

L'offre globale de places en EAJE sur la Commune du Tampon n'a pas connu d'évolution significative en 2023.

Avec plus de 4000 enfants de moins de quatre ans sur son territoire de compétence et grâce au soutien financier apporté par la commune du Tampon aux places conventionnées PSU, les activités de la SPL PETITE ENFANCE contribuent à répondre à un besoin évident, notamment pour les foyers les plus socialement et économiquement fragiles.

Le caractère public de l'offre, soutenu par la Collectivité actionnaire, permet en effet de pratiquer les tarifs conventionnés et rend donc l'accès aux places très compétitif par rapport à l'offre privée.

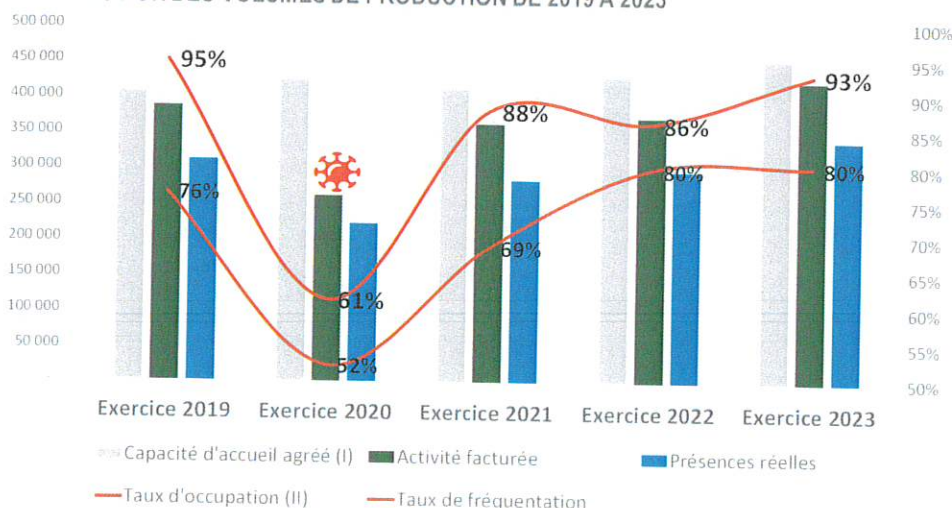
Sur l'Entre-Deux, l'implantation de la micro-crèche de Bras Long dans un quartier ciblé par un programme global de développement constitue un vecteur de socialisation dont l'attractivité a été très rapidement constatée dès son ouverture.

## Production en 2023

Au 31 décembre 2023, la SPL PETITE ENFANCE assurait l'exploitation de 191 places d'accueil agréées. Pour l'exercice, la production par établissement se résume comme suit :

PRODUCTION / 2023	Crèche collective Ptitts Marmailles	Crèche Familiale des Araucarias	Crèche Collective du Tampon	Micro-crèche de Bras Long	Multiaccueil Moutardiens	Total EAJE	TAMPON	ENTRE DEUX
Capacité d'accueil agréé (I)	143 724	81 432	146 822	29 232	53 592	454 802	425 570	29 232
Activité facturée	142 108	61 952	139 769	28 928	51 022	423 779	394 851	28 928
Taux d'occupation (II)	98,9%	76,1%	95,2%	99,0%	95,2%	93,2%	92,8%	99,0%
Présences réelles	109 719	51 273	112 313	24 703	42 260	340 268	315 565	24 703
Taux de fréquentation	77%	83%	80%	85%	83%	80%	80%	85%
Taux de facturation	130%	121%	124%	117%	121%	125%	125%	117%

EVOLUTION DES VOLUMES DE PRODUCTION DE 2019 A 2023



Après l'épisode COVID et un exercice 2022 marqué par un tassement de l'activité, les données de production 2023 décrivent une nette amélioration.

Cette progression est le résultat cumulé de 2 facteurs :

D'abord l'augmentation de la capacité de production induite par l'exploitation en année pleine des 2 établissements ouverts courant 2022 ( micro-crèche de Bras long et multi-accueil Moutardiers ).

Ensuite l'amélioration de la performance des établissements qui, sous l'effet du pôle d'exploitation centralisé mis en place en 2022, permet d'afficher des taux d'occupation en nette amélioration.

Le taux de facturation, qui conditionne le montant de la PSU versée par la CAF à l'établissement, fait l'objet d'un suivi particulier afin de tenter d'obtenir, par l'action combinée des directions d'établissement et du pôle d'exploitation auprès des familles, un passage en dessous des seuils permettant une meilleure rémunération de l'activité.

Il faut cependant garder à l'esprit que les niveaux de production observés jusqu'en 2019 seront plus difficiles à atteindre dans les grandes structures compte tenu des modifications apportées par le décret d'août 2021. En effet, le taux de dépassement d'effectif autorisé avant 2021 était de +20% ce qui permettait par exemple d'accueillir jusqu'à 72 enfants au sein d'une crèche agréée pour 60. Ramené à +15% en 2021, l'effectif en surnombre ne peut excéder 68. Cela tend à limiter mécaniquement les possibilités d'optimisation.

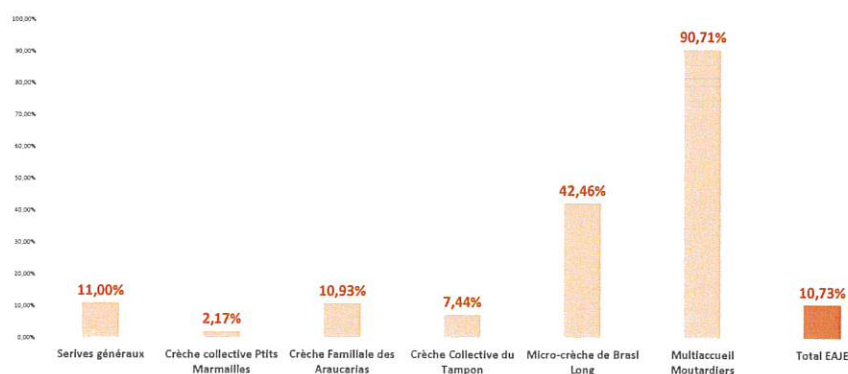
## Charges en 2023

En 2023, les comptes d'exploitation analytique par établissement font état des charges suivantes :

CHARGES D'EXPLOITATION	Crèche collective P tits Marmailles	Crèche Familiale des Araucarias	Crèche Collective du Tampon	Micro-crèche de Bras Long	Multiaccueil Moutardiers	Total EAJE
TOTAL DES CHARGES	1 263 246	684 190	1 302 949	223 143	435 321	3 908 850

Les charges progressent de 10,7% entre 2022 et 2023 de façon variable selon les établissements :

EVOLUTION DES CHARGES PAR SECTION ENTRE 2022 ET 2023



72 % de la progression s'expliquent par le fait que 2 établissements ont fonctionné sur un exercice complet en 2023, contre un exercice incomplet en 2022.

La part non imputable à l'augmentation du périmètre d'exploitation représente une hausse de 6 % issue pour l'essentiel d'une évolution de 5% des charges de rémunérations.

Les charges relatives aux prestations extérieures augmentent sensiblement en raison des honoraires d'avocats liés aux recours prud'hommaux et aux audits réalisés sur les procédures d'achat public et la sécurité informatique.

La masse salariale globale, tenant compte des nouvelles structures, progresse de 9,6 %.

Les charges relatives aux services fonctionnels centraux connaissent également une progression de 11%.

Il est rappelé que les services centraux se sont renforcés en 2021 – 2022 pour faire face à la mise en exploitation des nouveaux EAJE du 14<sup>ème</sup> KM et de la Plaine des Cafres, prévue par les contrats de prestations intégrées signés en 2019.

Compte tenu des délais supplémentaires pris dans la livraison de ces nouveaux équipements, les charges communes sont donc supportées par les établissements existants.

Résultant de ce qui précède, les coûts d'exploitation unitaires sont les suivants :

COUTS UNITAIRES / 2023	Crèche collective PITS Marmilles	Crèche Familiale des Araucarias	Crèche Collective du Tampon	Micro-crèche de Bras Long	Multiacueil Moutardiers	Total EAJE	TAMPON	ENTRE DEUX
Coût par heure facturée	8,89	11,04	9,32	7,71	8,53	9,22	9,33	7,71
Coût par heure de présence réelle	11,51	13,34	11,60	9,03	10,30	11,49	11,68	9,03

Les coûts unitaires constatés s'établissent autour de la moyenne nationale CNAF 2022 de 11,32 € par heure réalisée.

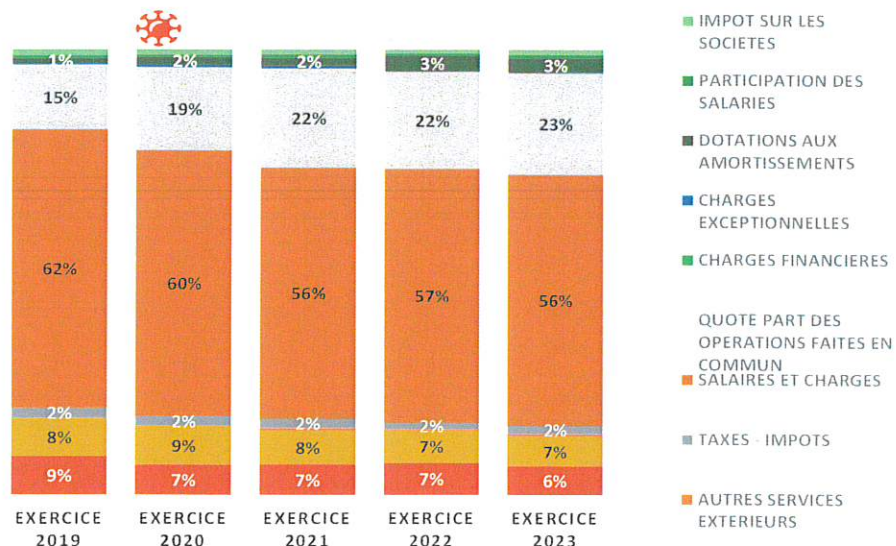
Ils connaissent une diminution globale de 3,7 %, produite par l'évolution favorable de la production.

La charge des services fonctionnels, qui représente en moyenne 2,62 € par heure réalisée ( soit près de 23% ), reste très supérieure à la cible d'environ 10% poursuivie dans le cadre des économies d'échelle produites par l'exploitation des nouvelles places prévues au contrat. Cette tendance s'observe nettement sur l'histogramme « EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES CHARGES » présenté à la page suivante.

Toutes choses égales par ailleurs, un poids de 12% des fonctions ressources ( objectif à terme ) représenterait une charge de 1,21 € et induirait un coût d'exploitation horaire moyen de 10,08 €, soit un volume d'économie de plus de 400 K€ sur l'exercice.

L'histogramme suivant présente l'évolution de la structure des charges entre 2019 et 2023 :

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES CHARGES D'EXPLOITATION DE 2019 A 2023



L'évolution structurelle des charges n'appelle pas d'autres commentaires.

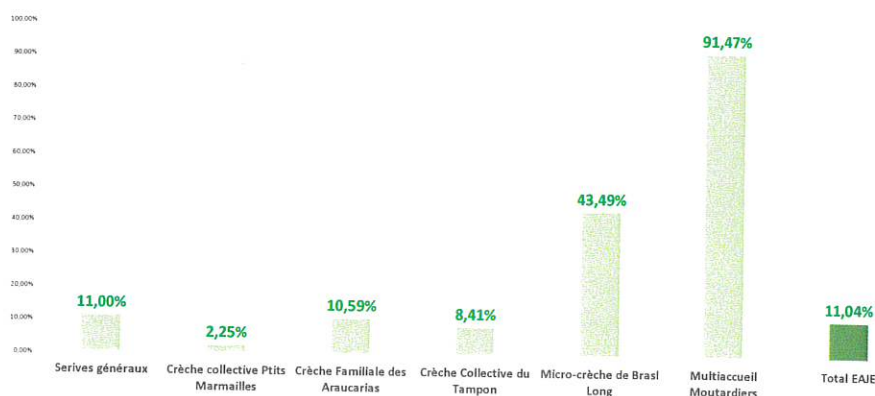
## Produits en 2023

En 2023, les comptes d'exploitation analytique par établissement font état des produits suivants :

PRODUITS D'EXPLOITATION	Crèche collective Ptits Marmailles	Crèche Familiale des Araucarias	Crèche Collective du Tampon	Micro-crèche de Bras Long	Multiaccueil Moutardiens	Total EAJE
TOTAL DES PRODUITS	1 299 599	704 099	1 342 609	229 507	447 815	4 023 629

Les produits des EAJE ( tous EAJE ) progressent globalement de 400 K€ ( 11,04 % ), dont environ la moitié est imputable à l'ouverture des 2 nouveaux établissements :

EVOLUTION DES PRODUITS PAR SECTION ENTRE 2022 ET 2023



Les produits progressent de 11 % entre 2022 et 2023.

La première cause de cette progression est la conséquence de l'amélioration significative des niveaux de production.

En effet, avec 52090 heures de plus en 2023 qu'en 2022, provenant de l'évolution du périmètre d'exploitation, de la nette amélioration du taux d'occupation moyen ( passé de 86,4% en 2022 à 93 % en 2023 ), et de l'optimisation des bonus mixité, l'exploitation génère une augmentation des recettes PSU-CAF estimée à 464 K€ ( tous EAJE confondus )

Afin d'appuyer cette tendance et de tendre vers des objectifs vertueux, la direction générale proposera, au second semestre 2024, d'expérimenter la mise en place d'une prime d'objectif pour l'ensemble des personnels selon leur niveau d'implication dans la concrétisation des objectifs fixés.

Si l'évolution des produits suit globalement la tendance observée en matière de production, la structuration des produits évolue significativement et appelle les commentaires suivants :

La mise en place des bonus territoires, versés directement par la CAF au gestionnaire et se substituant à la PSEJ antérieurement versée aux collectivités, produit un effet de bascule entre 2022 et 2023.

Ainsi, si, de 2019 à 2022, la structuration des produits décrit un rapport moyen stable d'environ 63% de financements CAF + familles et de 29 % de financement communaux ( y compris les subventions en nature ), ce rapport passe respectivement en 2023 à 75% et 16% en 2023.

Les prestations communales, y compris les subventions en nature, diminuent de 426 K€, passant de 1.031K€ en 2022 à 605 K€ en 2023, sous l'effet conjugué des bonus territoires ( 336 K€ ) et de recettes supplémentaires perçues auprès de la CAF au titre de l'amélioration de la production.

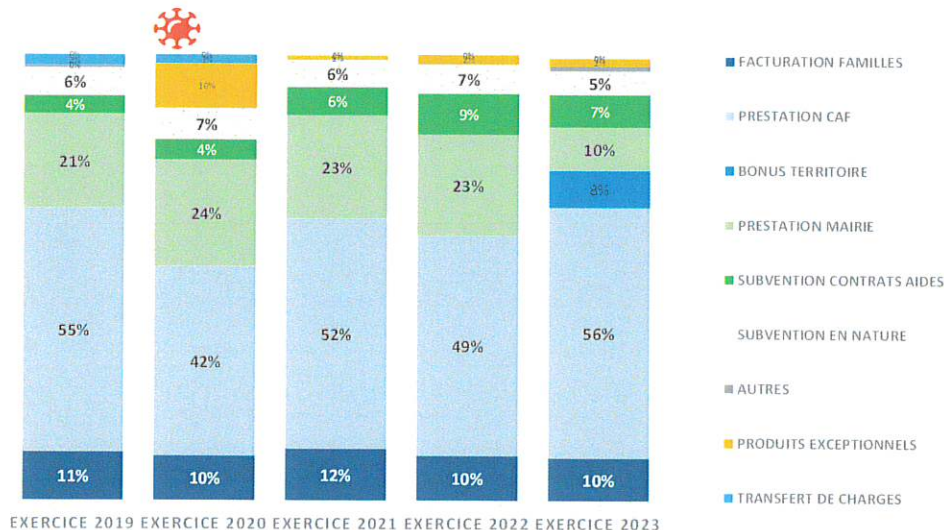
Pour la commune du Tampon, les prestations communales, y compris les subventions en nature, diminuent de 417 K€, passant de 1001 K€ en 2022 à 584 K€ en 2023.

Cela reste bien inférieur aux montants contractuels prévisionnels de 1 156 981.

La commune ne perçoit en revanche plus la PSEJ, dont le montant en 2022 était estimé à 356 K€.

Cette évolution apparaît nettement sur l’histogramme suivant :

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES PRODUITS D'EXPLOITATION DE 2019 A 2023



Les autres postes de produits n’appellent pas d’observations particulières.

## Résultats

Compte tenu de ce qui précède, le résultat d’exploitation par établissement s’établit comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION / 2023	Crèche collective P tits Marmailles	Crèche Familiale des Araucarias	Crèche Collective du Tampon	Micro-crèche de Bras Long	Multiaccueil Moutardiers	Total EAJE
	36 353	19 909	39 660	6 365	12 494	114 779

Observation :

La différence entre le résultat d’exploitation 114 779 et le résultat net comptable ( 118 959 ) s’explique par des retraitements ( cautions, régularisations bisounours ) pour un montant de 4.180 €

En application du contrat de prestations intégrées inhérent au statut de la SPL, la clause de limitation du résultat à 5% du montant des charges, permet de contenir la contribution des communes. Pour le Tampon, le montant contractuel de 960 381 euros a été ainsi ramené à 387 210 ( dont 303 415 sous l’effet des bonus territoire ).

## Ratios

Le coût d’exploitation moyen par berceau ( par place ) s’établit à 20 591 euros en 2023 contre 19 167 en 2022 soit une hausse de 7,5 %

## 2023

COUT D'EXPLOITATION PAR PLACE AGREE - 2023	Crèche collective Ptit Marmailles	Crèche Familiale des Araucarias	Crèche Collective du Tampon	Multiacueil Moutardiers	TAMPON
COUT D'EXPLOITATION PAR PLACE	21 411	17 543	22 084	19 787	<b>20 591</b>

## 2022

COUT D'EXPLOITATION PAR PLACE AGREE - 2022	Crèche collective Ptit Marmailles	Microcrèche Bisounours	Crèche Familiale des Araucarias	Crèche Collective du Tampon	Multiacueil Moutardiers	TAMPON
COUT D'EXPLOITATION PAR PLACE	20 606	19 014	15 814	20 211	17 791	<b>19 167</b>

La contribution moyenne communale par place agréée passe de 3665 euros en 2022 à 3262 euros. Cette diminution est l'effet combiné de l'augmentation de la production et de l'introduction des bonus territoires.

## 2023

CALCUL CONTRIBUTIONS COMMUNALES - 2023	Crèche collective Ptit Marmailles	Crèche Familiale des Araucarias	Crèche Collective du Tampon	Micro-crèche de Bras Long	Multiacueil Moutardiers	Total EAJE	TAMPON	ENTRE DEUX
CAPACITE AGREE	59	39	59	12	22	191	179	12
PRESTATION DE SERVICE COMMUNALE	115 096	164 211	96 641	3 279	11 262	390 489	387 210	3 279
VALORISATION DU LOYER	104 000	-	92 600	18 000	-	214 600	196 600	18 000
CONTRIBUTION COMMUNALE	219 096	164 211	189 241	21 279	11 262	605 089	583 810	21 279
PSEI	-	-	-	-	-	-	-	-
CONTRIBUTION COMMUNALE NETTE	219 096	164 211	189 241	21 279	11 262	605 089	583 810	21 279
Part de la contribution communale nette au budget	17%	24%	15%	10%	3%	15%	16%	10%
CONTRIBUTIONS COMMUNALES NETTES PAR PLACE AGREEE	<b>3 713</b>	<b>4 211</b>	<b>3 207</b>	<b>1 773</b>	<b>512</b>	<b>3 168</b>	<b>3 262</b>	<b>1 773</b>

# 12 Rapports d'activité par établissement

## Crèche Collective du Tampon

La Crèche Collective du Tampon est la première crèche de la ville et a vu le jour il y a 36 ans. Elle est située au 28 rue du Général BIGEARD, à proximité de la Mairie du Tampon.



Elle a une capacité d'accueil de 59 enfants par jour depuis août 2023. Le binôme de direction est composé de deux éducatrices de jeunes enfants. Elle se compose de 4 sections (bébés, marcheurs, moyens et grands). La crèche accueille les enfants d'âge périscolaire les mercredis et les vacances scolaires.

Les unités sont encadrées par une équipe de 26 professionnelles (auxiliaires de puériculture, animatrices, agents d'entretien et

contrats d'apprentissage).

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 17h30 ce qui permet une amplitude horaire de 10h30 par jour. Cette amplitude et la flexibilité des prestations permettent de répondre aux besoins des familles et notamment de faciliter la vie professionnelle ou l'insertion professionnelle des parents.

### Bilan éducatif et pédagogique

L'entrée en crèche est un moment clé dans la vie d'un enfant et de sa famille. Pour faciliter ce moment clé l'adaptation est un moment essentiel qui permet d'établir une relation de confiance entre l'enfant, le ou les parent(s) et les professionnels. L'enfant se familiarise avec l'univers de la crèche. C'est d'abord un moment d'échange, de rencontre et d'observation. Ce lien de confiance est fondamental à l'arrivée de l'enfant et l'ensemble des professionnels y attache une attention toute particulière.

Il détermine souvent la suite de l'accueil de l'enfant.



L'équipe de la Crèche Collective du Tampon met un point d'honneur à accompagner les parents dans leur rôle éducatif. Les professionnelles tentent de leur apporter outils, conseils et réponses à leurs questionnements, et jouent également un rôle de prévention essentiel en passant par l'information.

Pour se faire, des « Espaces Kozman », sont régulièrement mis en place afin d'offrir aux parents un temps d'échange entre eux, de partage d'expériences entre professionnels et parents, autour d'un thème.

Mais c'est aussi au quotidien que les professionnels accompagnent les parents, en cherchant à les intégrer dans le fonctionnement de la crèche au travers des évènements qui ponctuent la vie à la crèche.

Le travail et la cohésion d'équipe sont favorisés au travers de différentes réunions. Les réunions sont des espaces de travail de coopération et d'échanges afin de construire le projet éducatif, d'organiser le travail et les activités proposées. Les réunions permettent également d'évaluer certaines situations, et de repérer les besoins spécifiques des enfants.

Outre les réunions, des moments de partage et des évènements assurent lien entre les professionnels. En décembre 2023 par exemple un concours de « T-shirt de Noël » a été organisé et l'ensemble des professionnels y ont participé dans un cadre convivial. Des repas partage sont aussi organisés lors d'évènements particuliers comme les fêtes ou encore le départ d'une collègue. La cohésion et l'esprit d'équipe favorise un accueil de qualité pour les familles.

En 2023 l'équipe a travaillé autour des principes de valorisation, de recyclage et de la nature. Ainsi les activités et ateliers mis en place privilégient la réutilisation et le recyclage. Les parents sont sollicités régulièrement et ce sont souvent les enfants qui, très fiers, déposent les objets dans les bacs prévus à cet effet. Depuis peu, chaque section est équipée de poubelles destinées au recyclage afin de sensibiliser les enfants à l'éco responsabilité.

Tout au long de l'année, l'équipe propose diverses activités aux enfants suivant le calendrier annuel couplé à un calendrier thématique. Ce calendrier à thèmes est porté à la connaissance des parents et des professionnels afin que tous puissent se repérer.

Ainsi durant l'année 2023 les enfants ont pu participer à la création d'un jardin potager, le baby-athlé, le Carnaval, la chasse aux Œufs de Pâques, la kermesse de fin d'année (scolaire), la fête des mères et la fêtes des pères, les journées mondiales du cirque, de la nature, la fête de la musique, la semaine du goût, et le Salon de la Petite Enfance.



## Perspectives éducatives et pédagogiques pour 2024

- Poursuite l'utilisation d'éléments de recyclage pour réaliser des activités ludiques ;
- Renouvellement des invitations aux parents à prendre part à la vie au sein de la crèche ;
- Développement des ateliers de jardinage.

## Bilan quantitatif

Jusqu'en juillet 2023, la capacité d'accueil moyenne de la Crèche Collective du Tampon était de 60 places avec un accueil simultané de 69 enfants. A partir d'Août, la crèche est passée à une capacité d'accueil de 59 places et un accueil simultané de 68 places.

Au total, 154 enfants ont été accueillis sur l'année 2023, par une équipe de 26 professionnelles et un binôme de direction. Le tarif horaire moyen était de 0,83€.

La production en 2023 se caractérise par une activité facturée en nette amélioration par rapport aux années précédentes, avec un taux d'occupation de 95,2 %.

Le volume d'heure de présence réelle progresse également, dans des proportions légèrement supérieures.

Malgré une baisse d'un point par rapport à 2022, le taux de facturation demeure élevé, à 130%.

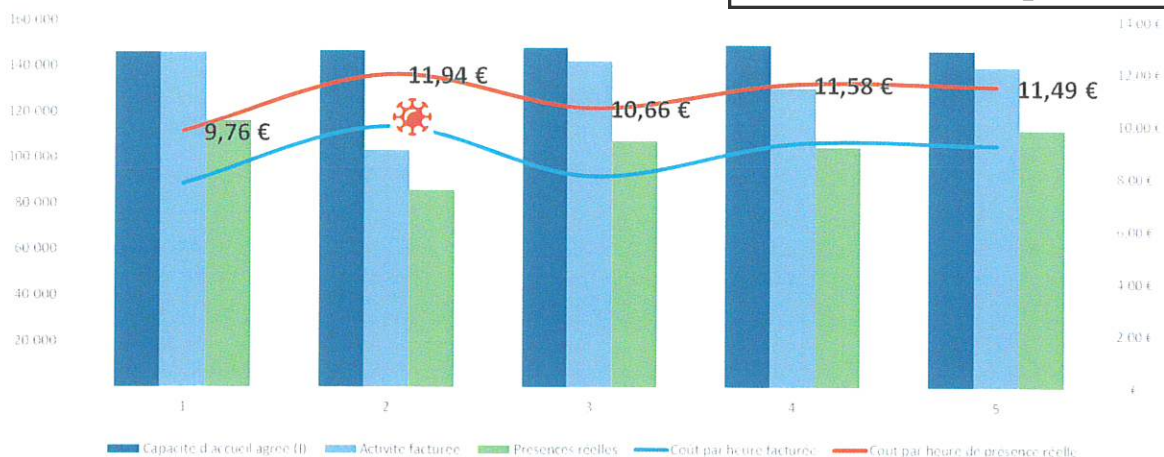
PRODUCTION	2019	2020	2021	2022	2023
Capacité d'accueil agréé (I)	146 160	146 790	148 050	149 310	146 822
Activité facturée	146 097	103 328	142 248	130 535	139 769
Taux d'occupation (II)	100,0%	70,4%	96,1%	87,4%	95,2%
Présences réelles	116 160	86 045	107 358	104 693	112 313
Taux de fréquentation	79%	59%	73%	80%	80%
Taux de facturation	126%	120%	132%	125%	124%

COUTS UNITAIRES	2019	2020	2021	2022	2023
Coût d'exploitation	1 134 281	1 027 508	1 144 337	1 212 681	3 908 850
Coût par heure facturée	7,76 €	9,94 €	8,04 €	9,29 €	9,22 €
Dont frais de gestion et IS	1,13 €	1,78 €	1,79 €	2,00 €	2,10 €
Coût par heure de présence réel	9,76 €	11,94 €	10,66 €	11,58 €	11,49 €
Dont frais de gestion et IS	1,42 €	2,14 €	2,37 €	2,49 €	2,62 €

EVOLUTION N-1	2018 - 2019	2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023
Coût par heure facturée N-1	7,94 €	7,76 €	9,94 €	8,04 €	9,29 €
Variation	-2,3%	28,1%	-19,1%	15,5%	-0,7%
Coût par heure de présence réelle N-1	10,25 €	9,76 €	11,94 €	10,66 €	11,58 €
Variation	-4,8%	22,3%	-10,7%	8,7%	-0,8%

Le coût par heure réalisée en 2023 diminue de -0,8% pour s'établir à 11,49 € ( pour une moyenne nationale de 11,38 € ), dont 2,62 € de frais de gestion et IS.





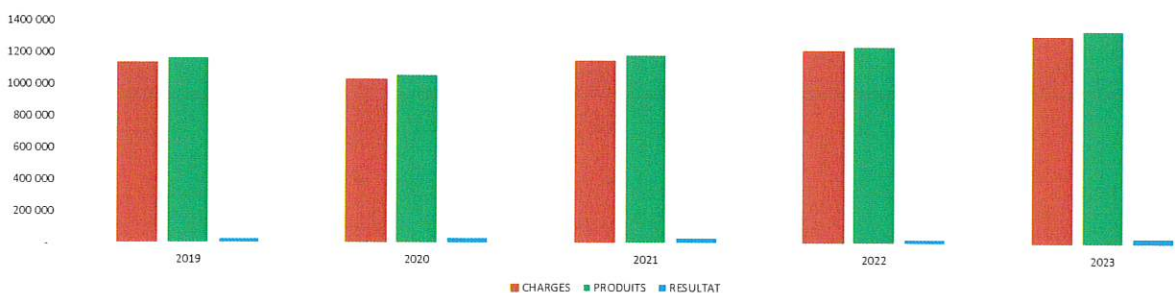
Le compte d'exploitation évolue en conséquence.

Les charges d'exploitation connaissent une augmentation de +7,4 % qui trouve son origine dans l'évolution normale des coûts, de la progression des charges de gestion et de la participation des salariés qui résulte de l'amélioration du résultat, mais aussi dans le versement d'indemnités de rupture de contrat de travail.

Les produits évoluent dans des proportions moindres.

La structure des produits évolue par rapport aux années précédentes en raison, pour l'essentiel, de la mise en œuvre des bonus territoires, mais également, de manière plus marginale, en raison de l'amélioration de la production.

Comptes d'exploitation	2019	2020	2021	2022	2023
CHARGES	1 134 281	1 027 508	1 144 337	1 212 681	1 302 949
PRODUITS	1 159 041	1 057 099	1 178 549	1 237 545	1 342 609
RESULTAT	24 760	29 591	34 213	24 864	39 660



Contributions communales	2019	2020	2021	2022	2023
Prestation versée	246 181	276 270	259 431	297 750	96 641
/ place ( décaissé )	4 103	4 605	4 324	4 962	1 611
Subvention en nature ( Mises à disposition )	92 600	92 600	92 600	92 600	92 600
Contribution communale	338 781	368 870	352 031	390 350	189 241
/ place	5 646	6 148	5 867	6 506	3 154
PSEJ					
Contribution communale nette	338 781	368 870	352 031	390 350	189 241
/ place	5 646	6 148	5 867	6 506	3 154

La contribution communale par place agréée est de 3 652 euros. Elle tient compte de la valorisation des locaux mis à disposition. La mise en place des bonus territoires entraîne une diminution sensible du coût net pour la collectivité.

## Crèche Familiale des Araucarias



Les locaux de la Crèche Familiale se situent au 62 rue Frédéric Badré, dans la cité des Araucarias. Créée en 1995, la crèche familiale est une structure atypique de par son mode de fonctionnement ( *accueil au domicile d'assistantes maternelles agréées* ).

Placée sous la direction d'une éducatrice de jeunes enfants, elle est agréée pour accueillir 39 enfants et emploie 13 salariés au 31 décembre 2023, dont 1 PEC.

Elle est ouverte du lundi au vendredi, avec une amplitude de 7h à 17h30 et un fonctionnement en Prestation de Service Unique, la crèche prend en compte les besoins des familles, sur une amplitude d'accueil hebdomadaire de 45 heures par enfant.

Les Assistantes Maternelles sont autorisées à accueillir les enfants du lundi au vendredi de 7h à 17h30, toutefois le temps d'accueil par enfants accueilli est limité à 9 heures.

L'agrément permet d'accueillir 39 enfants mais la structure ne peut offrir actuellement que 34 places suite au départ d'une professionnelle.

La Crèche Familiale offre un temps de regroupement en crèche pour les assistantes maternelles et pour les familles qui permet de consolider les bases professionnelles tant au niveau du projet pédagogique que les enjeux éducatifs auprès des familles et des enfants. Ces séances d'éveil concernent entre 2 et 3 assistantes maternelles et 7 à 11 enfants par matinée.

### Bilan éducatif et pédagogique

En plus des séances d'éveil qui permettent de proposer des temps d'activités et de socialisation aux enfants, la crèche familiale assure une continuité du service d'accueil.

En effet, en cas d'absence des assistantes maternelles, l'accueil des enfants se fait sur le site de la crèche familiale par l'équipe d'encadrement. Les familles bénéficient ainsi d'un relai pour l'accueil de leurs enfants.

La formation de personnel est continue et a porté sur les thèmes suivants sur l'année 2023 : HACCP, PRAP, Bébés signe, SST, l'enfant porteur de handicap.



L'équipe a également bénéficié de 3 séances de Groupe d'Analyse de Pratiques ( GAP ) qui ont permis de questionner, et d'ajuster au besoin les pratiques professionnelles.

Conformément à la mise en place du Plan de Mise en Sûreté, un exercice d'évacuation a été organisé avec le concours des familles.

Concernant les activités d'éveil, on peut distinguer les activités sur site de celles organisées au domicile des assistantes maternelles.

Avec le calendrier des fêtes annuelles comme fil conducteur, les activités sont travaillées en équipe et réfléchies pour mettre en valeur les capacités créatrices des enfants. L'équipe privilégie la récupération et le travail avec l'existant afin d'éviter la surconsommation et le gaspillage. L'objectif étant toujours la simplicité et le plaisir de l'enfant dans sa création. En fin d'année, la préparation du Salon de la Petite Enfance a orienté les activités pédagogiques afin de le préparer sereinement sur un élément représentant la période de Noël.

La crèche familiale a choisi de présenter les 9 rennes du Père Noël, tout en utilisant un patrimoine de chanson locale, chantée en créole et en français.

Les actions de soutien à la parentalité ont été d'abord d'offrir aux familles un mode d'accueil au plus proche de leurs besoins. Mais aussi de les inviter à participer aux divers événements au sein de la crèche comme la fête de départ à l'école.

La Crèche Familiale s'est engagée depuis 2021 auprès d'une enfant en situation de handicap en ayant réalisé son Projet d'Accueil Individualisé. Ce dernier s'est construit afin de l'accompagner vers une autonomie suffisante pour intégrer un parcours scolaire ordinaire.



L'accompagnement des mères dans la poursuite de l'allaitement au sein est possible sur place (en crèche ou au domicile des assistantes maternelles). L'investissement de l'équipe a permis à 3 familles de poursuivre ce projet de naissance.

### Perspectives éducatives et pédagogiques pour 2024

- Une nouvelle organisation du calendrier des visites à domicile
- Des formations complémentaires pour l'équipe
- Un projet de mutualisation de jardin du Multi Accueil Les Moutardiens
- Faire entrer la nature au sein de la crèche sous forme de jardin suspendu ou petite plantation hors sol
- Bénéficier de davantage de temps de groupe d'analyse de pratiques entre les assistantes maternelles pour un meilleur partage des pratiques et aider à rompre l'isolement que connaissent parfois ces professionnelles
- Reprise des ateliers pâtisserie avec la confection d'un gâteau pour fêter les anniversaires du mois.

## Bilan Quantitatif

En 2023, 54 familles ont bénéficié du service d'accueil de la Crèche Familiale. Parmi les enfants accueillis, 31 enfants avaient moins de 3 ans et 17 enfants avaient 3 ans et plus.

Au total, 55 enfants ont été accueillis sur l'année 2023, par une équipe de 9 professionnelles et la direction. Le tarif horaire moyen était de 0,84€.

La production se caractérise par une activité facturée en amélioration par rapport à l'année précédente. Compte tenu de son mode de fonctionnement ( amplitude de 9H00, manque d'assistantes maternelles ) les ratios utilisés communément s'avèrent peu significatifs.

PRODUCTION	2019	2020	2021	2022	2023
Capacité d'accueil agréé (I)	92 957	109 641	94 185	69 201	81 432
Activité facturée	66 995	45 619	63 938	58 118	61 952
Taux d'occupation (II)	72,1%	41,6%	67,9%	84,0%	76,1%
Présences réelles	58 735	41 937	55 556	50 542	51 273
Taux de fréquentation	63%	38%	59%	87%	83%
Taux de facturation	114%	109%	115%	115%	121%

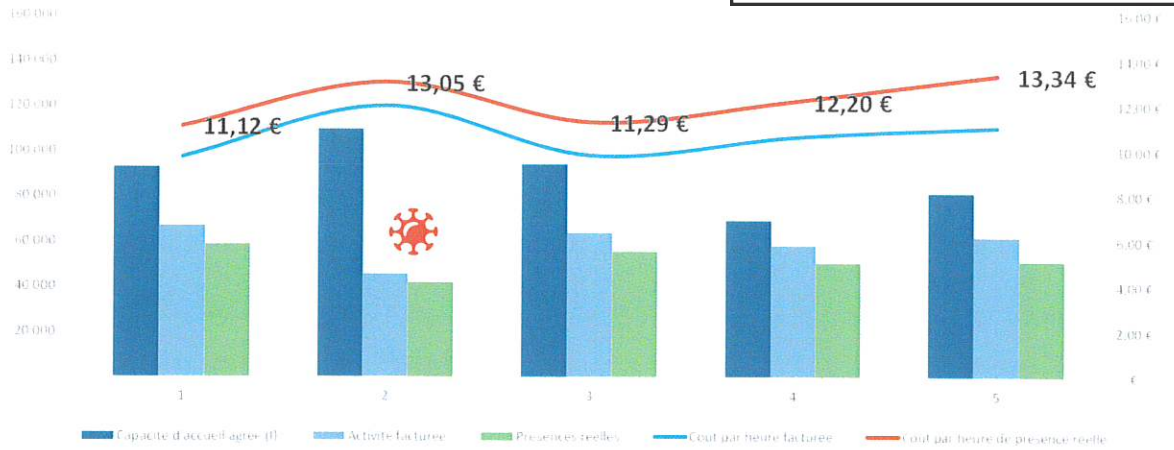
COÛTS UNITAIRES	2019	2020	2021	2022	2023
Coût d'exploitation	653 029	547 471	627 165	616 756	684 190
<b>Coût par heure facturée</b>	<b>9,75 €</b>	<b>12,00 €</b>	<b>9,81 €</b>	<b>10,61 €</b>	<b>11,04 €</b>
<i>Dont frais de gestion et IS</i>	1,84 €	2,96 €	2,54 €	2,43 €	2,48 €
<b>Coût par heure de présence réelle</b>	<b>11,12 €</b>	<b>13,05 €</b>	<b>11,29 €</b>	<b>12,20 €</b>	<b>13,34 €</b>
<i>Dont frais de gestion et IS</i>	2,10 €	3,22 €	2,93 €	2,79 €	3,00 €

EVOLUTION N-1	2018 - 2019	2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023
Coût par heure facturée N-1	8,91 €	9,75 €	12,00 €	9,81 €	10,61 €
<b>Variation</b>	<b>9,4%</b>	<b>23,1%</b>	<b>-18,3%</b>	<b>8,2%</b>	<b>4,1%</b>
Coût par heure de présence réelle N-1	10,09 €	11,12 €	13,05 €	11,29 €	12,20 €
<b>Variation</b>	<b>10,2%</b>	<b>17,4%</b>	<b>-13,5%</b>	<b>8,1%</b>	<b>9,4%</b>

Le coût par heure réalisée en 2023 augmente de 9,4 % pour s'établir à 13,34 € ( pour une moyenne nationale de 11,38 € ), dont 3,00 € de frais de gestion et IS. Ce coût reste particulièrement élevé compte tenu du mode d'accueil.

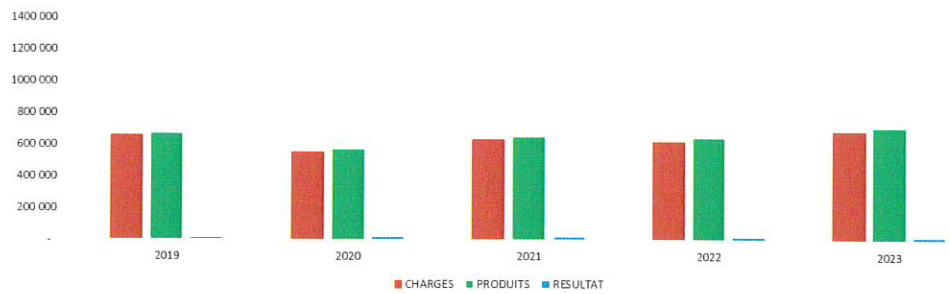
Afin de limiter ce coût, des dispositions sont envisagées pour « dispatcher » les activités de cette structure sur les nouvelles crèches afin, d'une part d'atténuer les coûts fixes mais aussi de couvrir un territoire plus large en augmentant le nombre d'assistantes maternelles.



Le compte d'exploitation évolue en conséquence.

Les charges d'exploitation connaissent une augmentation de +11 % qui trouve son origine dans l'évolution des charges de rémunérations ( recours à un PEC partiellement atténué par des aides de l'Etat ) et dans des provisions relatives aux régularisations consécutives aux contrôles de la CAF.

Comptes d'exploitation	2019	2020	2021	2022	2023
CHARGES	653 029	547 471	627 165	616 756	684 190
PRODUITS	666 705	565 216	645 545	637 125	704 099
RESULTAT	13 676	17 745	18 380	20 369	19 909



Les produits évoluent dans des proportions supérieures en raison, notamment de la perception des bonus territoires qui ont pour effet d'atténuer les prestations communales facturées.

Contributions communales	2019	2020	2021	2022	2023
Prestation versée	209 834	142 874	218 828	205 652	164 211
/ place ( décaissé )	5 380	3 663	5 611	5 273	4 211
Subvention en nature ( Mises à disposition )	-	-	-	-	-
Contribution communale	209 834	142 874	218 828	205 652	164 211
/ place	5 380	3 663	5 611	5 273	4 211
PSEJ	-	-	-	-	-
Contribution communale nette	209 834	142 874	218 828	205 652	164 211
/ place	5 380	3 663	5 611	5 273	4 211

De par sa spécificité, cet établissement est structurellement coûteux. La contribution communale, généralement supérieure à 5000 K€, s'établit à 4211 euros, en raison de la mise en œuvre des bonus territoires.

## Multi-accueil Les Moutardiers



Le Multi accueil des Moutardiers, situé au sein de la commune du Tampon depuis juin 2022 est un établissement d'accueil de jeunes enfants avec un agrément de 22 places de 16 mois à 4 ans.

L'accueil est assuré de 7h à 17h30 du lundi au vendredi et la structure fonctionne grâce au financement par Prestation de Service Unique et de la commune du Tampon.

L'équipe, composée d'une directrice Educatrice de Jeunes Enfants, une adjointe de direction Auxiliaire de Puériculture, 7 animatrices et 2 agents d'entretien, travaille chaque jour afin d'offrir aux familles un environnement stimulant et bienveillant où chaque enfant peut s'épanouir pleinement.

### Bilan éducatif et pédagogique

Afin d'assurer et d'entretenir une bonne dynamique d'équipe, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre.

Les réunions d'équipe ainsi que les interactions quotidiennes permettent de discuter des difficultés et des pratiques afin d'améliorer les méthodes de travail. Dans un même sens, 3 séances de Groupes d'Analyse des Pratiques ( GAP ) sont proposées durant l'année 2023 pour approfondir les réflexions et explorer de nouvelles perspectives. Des formations ont été mises en place pour perfectionner les compétences de chacun ( HACCP, SST, communication gestuelle associée à la parole, accueil d'un enfant en situation de handicap, PRAP ).



L'équipe a apporté une attention particulière à la période d'adaptation, étape essentielle pour l'accueil d'un enfant dans un nouvel espace. Le but est de créer un environnement sécurisant où enfants et parents se familiarisent dans un nouvel espace et avec de nouvelles personnes, en encourageant une communication ouverte et en favorisant la collaboration et le lien de confiance.

Tout au long de l'année diverses activités ludiques, artistiques et sensorielles sont proposées pour favoriser le développement global et l'épanouissement des enfants. Suivant le thème de la nature, les enfants sont plongés dans un monde de découvertes et d'aventures, sources de plaisirs et d'apprentissages. Plusieurs évènements ont été organisés autour des fêtes du calendrier tels que le Carnaval, Pâques, la fête de la musique, la fête de la citrouille ou encore une matinée récréative pour la fête de départ à l'école.

Le Salon de la Petite Enfance a permis à l'équipe de participer avec enthousiasme au spectacle de Noël et aux ateliers organisés durant le Week end.



Tout au long de l'année, l'équipe a travaillé en étroite collaboration avec les parents afin de développer le concept de Co-éducation au sein de la crèche. Ce lien de co-éducation a débuté dès l'adaptation à l'entrée de l'enfant et a perduré quotidiennement au travers des échanges réguliers en

transmission. L'équipe a veillé à offrir un soutien et une orientation aux parents en les aidant à trouver des solutions aux difficultés qu'ils pouvaient rencontrer dans l'éducation et le développement de leur enfant.

L'inclusion étant une valeur fondamentale de la structure, l'équipe a pu mettre en pratique les valeurs du respect et de l'inclusion en accueillant un enfant en situation d'handicap. Pour cela, les professionnelles ont travaillé en étroite collaboration avec le Centre d'Action Médico-Social Précoce pour intégrer leurs pratiques et leurs interactions, toujours dans le but de répondre aux besoins spécifiques de cet enfant.

### Perspectives éducatives et pédagogiques pour 2024

- Elaboration d'un projet autour des émotions de l'enfant
- Continuité des ateliers autour de la nature
- Formations internes pour enrichir les compétences
- Sessions de GAP pour l'équipe de Direction
- Organisation d' « espace Kozman » pour encourager les échanges et la collaboration entre les familles et l'équipe.

## Bilan quantitatif

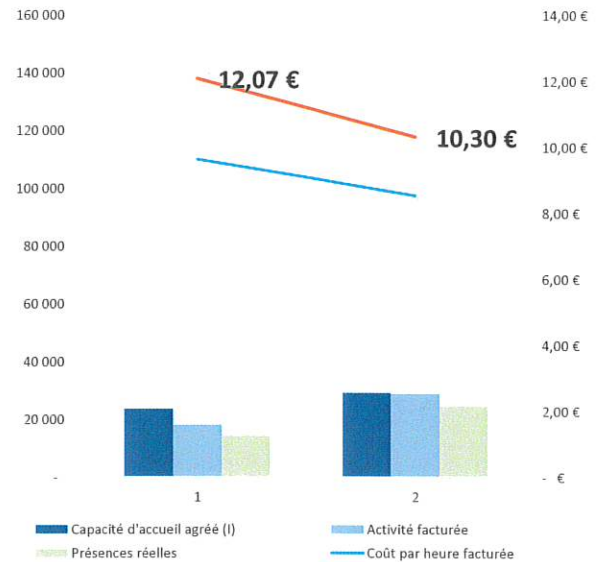
Au total, 55 enfants ont été accueillis sur l'année 2023, par une équipe de 8 professionnelles et le binôme de direction. Le tarif horaire moyen était de 0,79€.

L'établissement ayant ouvert en cours d'année 2022, l'évolution comparative des volumes d'activité reste peu pertinente. Cependant, il est observé un taux d'occupation très satisfaisant de 95,2 % en 2023.

PRODUCTION	2022	2023
Capacité d'accueil agréé (I)	30 723	53 592
Activité facturée	23 717	51 022
Taux d'occupation (II)	77,2%	95,2%
Présences réelles	18 911	42 260
Taux de fréquentation	80%	83%
Taux de facturation	125%	121%

COÛTS UNITAIRES	2022	2023
Coût d'exploitation	228 261	435 321
Coût par heure facturée	9,62 €	8,53 €
Dont frais de gestion et IS	2,23 €	1,95 €
Coût par heure de présence réél	12,07 €	10,30 €
Dont frais de gestion et IS	2,80 €	2,35 €

EVOLUTION N-1	2022	2022 - 2023
Coût par heure facturée N-1	9,62 €	9,62 €
Variation		-11,3%
Coût par heure de présence réelle N-1	12,07 €	12,07 €
Variation		-14,7%



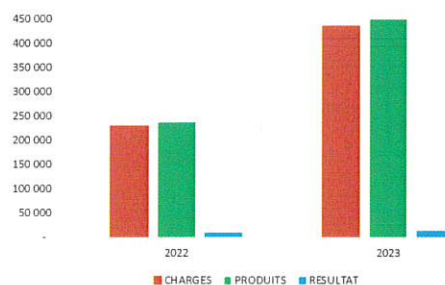
Le compte d'exploitation évolue en conséquence.

Tout comme pour les évolutions de production, la comparaison des masses du compte d'exploitation est peu significative.

L'établissement affiche un coût par heure réalisée satisfaisant de 10,30 € ( pour une moyenne nationale de 11,38 € ), dont 2,35 € de frais de gestion et IS.

La structure des charges et des produits d'exploitation n'appelle aucun commentaire particulier.

Comptes d'exploitation	2022	2023
CHARGES	228 261	435 321
PRODUITS	235 921	447 815
RESULTAT	7 660	12 494



Contributions communales	2022	2023
Prestation versée	32 014	11 262
/ place ( décaissé )	1 455	512
Subvention en nature ( Mises à disposition )	-	-
Contribution communale	32 014	11 262
/ place	1 455	512
PSEJ	53 793	-
Contribution communale nette	21 779	11 262
/ place	990	512

Compte tenu du bonus territoire et de la proportion importante des aides à l'emploi perçues, la contribution communale par place agréée est très modeste et s'établit à 512 euros ( le niveau « normal » se situant plutôt aux alentours de 3000 € )

## Crèche Collective les P'tits Marmailles

La Crèche Collective les P'tits Marmailles est une structure agréée pour 59 enfants avec un accueil possible pour 68 enfants simultanément.

Ouverte de 7h à 17h30 du lundi au vendredi, elle accueille les enfants de 2 mois et demi à 5 ans révolus et offre trois types d'accueil : régulier, occasionnel, d'urgence.



Structure communale dont la gestion est déléguée à la SPL Petite Enfance, elle a accueilli en août un nouveau directeur Educateur de Jeunes Enfants. Accompagné d'une adjointe Educatrice de Jeunes Enfants, l'équipe est composée également de 6 auxiliaires de puériculture, de 9 animatrices, de 6 agents polyvalents et d'un agent de cuisine.

L'établissement met l'accent sur la qualité d'accueil des familles et des jeunes enfants. L'enfant étant au centre des démarches, des pédagogies adaptées ont été mises en place dans le but de socialisation, d'éveil et de développement global de l'enfant dans toutes les dimensions de sa personne. Dans cette approche, l'équipe s'assure de maintenir le respect de son rythme et de son individualité, de ses habitudes de vie, de son histoire.

### Bilan éducatif et pédagogique

L'équipe de la crèche a choisi d'axer son action sur le modèle de l'inclusion. En 2023, 2 enfants porteurs de handicap ont pu être accueillis et accompagnés. Ces enfants ont pu faire partie intégrante du groupe grâce à leurs capacités tous les jours accompagnés et mises en avant.

Inspirée par le calendrier annuel des fêtes, l'équipe a mis en place plusieurs activités d'éveil comme les jeux d'eau et de transvasement en période de fortes chaleurs, un Carnaval de la nature, une fête du chocolat autour du partage et de la convivialité, une fête de la musique avec la création d'instruments en carton récupéré grandeur nature.

Une fête de départ à l'école a été organisée en milieu d'année pour célébrer leur rentrée scolaire. La fête de la citrouille a, quant à elle, prêté sa couleur orange à la crèche toute entière. L'accueil de la structure, décoré en conséquence, projette dès leur arrivée les familles et les enfants dans une ambiance enfantine et féérique.

Pour Noël la crèche s'est également parée de tous ses atouts et un Père Noël grandeur nature créé et prêté par un parent de la crèche. Le spectacle de Noël a été préparé par le personnel de la crèche afin d'offrir, durant le salon de la Petite Enfance, un moment magique et féérique aux petits comme aux grands.



Les parents sont invités régulièrement à prendre part à la vie à la crèche. Autour d'ateliers ludiques parents-enfants, ils sont conviés à partager des moments de complicité et voir les progrès de développement de leurs enfants.

La formation continue des professionnels fait partie intégrante de l'amélioration de la qualité d'accueil des familles puisqu'elles permettent le perfectionnement, le réajustement des pratiques professionnelles ou encore l'amélioration des compétences déjà acquises.

Ainsi une sensibilisation au handicap a été programmée avec l'ALEFPA en mars, ou encore la communication gestuelle et associée à la parole (bébé signe).

Avec l'arrivée du nouveau directeur, le binôme de direction a choisi d'accompagner l'équipe d'encadrement au travers de réunions régulières. Ces réunions ont eu pour objet de travailler autour de concepts et temps forts de la journée comme les temps d'éveil, l'aménagement de l'espace, le sommeil, les temps d'accueil.



### Perspectives éducatives et pédagogiques pour 2024

- Le Projet « Chefs d'œuvre »
- La journée de la Trisomie 21
- La semaine nationale de la Petite Enfance
- La communication gestuelle associée à la parole
- Poursuite de l'« espace Kozman »
- Le projet de développement durable

### Bilan quantitatif

Au total, 130 enfants ont été accueillis sur l’année 2023, par une équipe de 15 professionnelles et le binôme de direction. Le tarif horaire moyen était de 0,97€.

La production en 2023 se caractérise par une activité facturée en nette amélioration par rapport aux années précédentes, avec un taux d’occupation de 98,9 %.

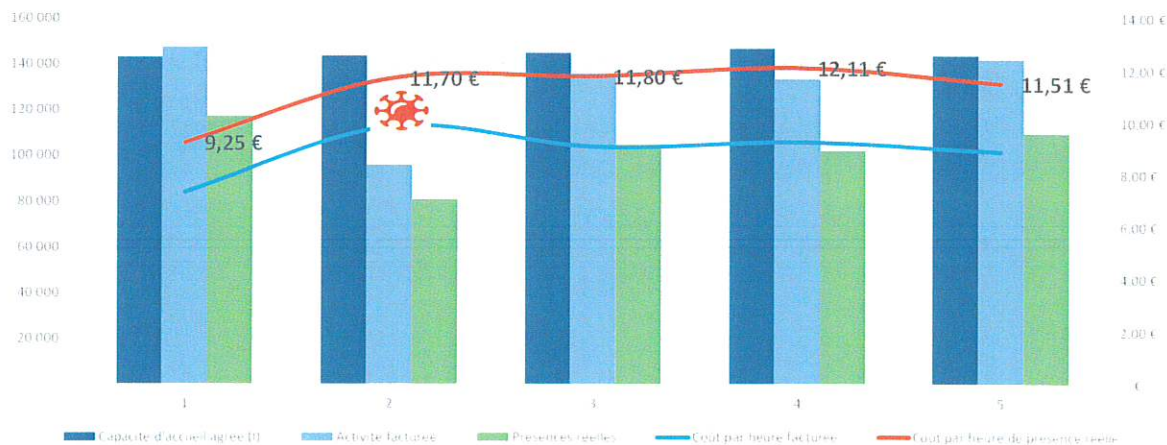
Le volume d’heure de présence réelle progresse également, dans des proportions légèrement supérieures.

Malgré une baisse d’un point par rapport à 2022, le taux de facturation demeure élevé, à 130%.

PRODUCTION	2019	2020	2021	2022	2023
Capacité d'accueil agréé (I)	143 010	143 640	144 900	146 790	143 724
Activité facturée	147 463	95 956	135 965	133 466	142 108
Taux d'occupation (II)	103,1%	66,8%	93,8%	90,9%	98,9%
Présences réelles	117 118	80 844	104 805	102 065	109 719
Taux de fréquentation	82%	56%	72%	76%	77%
Taux de facturation	126%	119%	130%	131%	130%

COUTS UNITAIRES	2019	2020	2021	2022	2023
Coût d'exploitation	1 083 215	946 132	1 236 372	1 236 372	1 263 246
Coût par heure facturée	7,35 €	9,86 €	9,09 €	9,26 €	8,89 €
Dont frais de gestion et IS	1,13 €	1,86 €	1,97 €	1,92 €	1,90 €
Coût par heure de présence réelle	9,25 €	11,70 €	11,80 €	12,11 €	11,51 €
Dont frais de gestion et IS	1,43 €	2,21 €	2,55 €	2,51 €	2,46 €

EVOLUTION N-1	2018 - 2019	2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023
Coût par heure facturée N-1	8,02 €	7,35 €	9,86 €	9,09 €	9,26 €
Variation	-8,4%	34,2%	-7,8%	1,9%	-4,0%
Coût par heure de présence réelle N-1	9,63 €	9,25 €	11,70 €	11,80 €	12,11 €
Variation	-3,9%	26,5%	0,8%	2,7%	-5,0%



Le coût par heure réalisée en 2023 diminue de -5% pour s’établir à 11,51 € ( pour une moyenne nationale de 11,38 € ), dont 2,46 € de frais de gestion et IS.

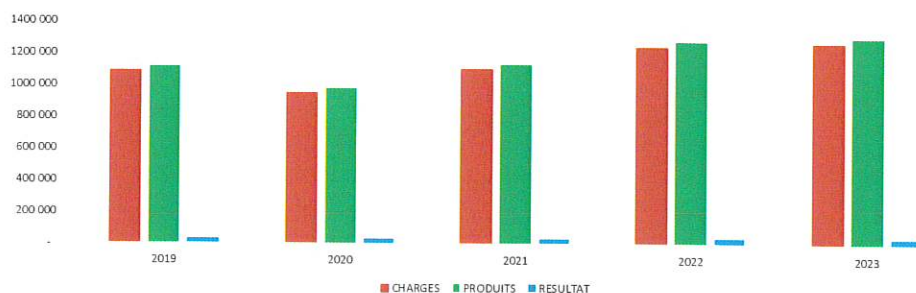
Le compte d'exploitation évolue en conséquence.

Les charges d'exploitation connaissent une augmentation de +2,22 % qui trouve son origine dans l'évolution normale des coûts, de la progression des charges de gestion et de la participation des salariés qui résulte de l'amélioration du résultat.

Les produits évoluent dans les mêmes proportions.

La structure des produits évolue par rapport aux années précédentes en raison, pour l'essentiel, de la mise en œuvre des bonus territoires, mais également, de manière plus marginale, en raison de l'amélioration de la production.

Comptes d'exploitation	2019	2020	2021	2022	2023
CHARGES	1 083 215	946 132	1 095 764	1 236 372	1 263 246
PRODUITS	1 116 089	976 711	1 128 254	1 271 020	1 299 599
RESULTAT	32 874	30 580	32 490	34 648	36 353



Contributions communales	2019	2020	2021	2022	2023
Prestation versée	200 812	207 079	212 525	269 391	115 096
/ place ( décaissé )	3 347	3 451	3 542	4 490	1 918
Subvention en nature ( Mises à disposition )	104 000	104 000	104 000	104 107	104 000
Contribution communale	304 812	311 079	316 525	373 498	219 096
/ place	5 080	5 185	5 275	6 225	3 652
PSEJ	334 458	217 637	308 380	302 712	
Contribution communale nette	29 646	93 442	8 146	70 786	219 096
/ place	494	1 557	136	1 180	3 652

La contribution communale par place agréée est de 3 652 euros. Elle tient compte de la valorisation des locaux mis à disposition. La mise en place des bonus territoires entraîne une diminution sensible du coût net pour la collectivité.

## 13 Bilan social en 2023

Les informations sociales sommaires présentées ci-dessous sont issues de la Base de Donnée Economique et Sociale 2023 ( BDES ) qui est tenue à disposition des administrateurs au siège de la société.

### Ressources humaines employées

Durant l'exercice échu, la société a employé 169 salariés contre 205 en 2022.

Effectif Global 2023	CDI	CDD	Total
Services centraux	14	3	17
Crèche collective Les P'tits Marmailles	19	41	60
Crèche Familiale des Araucarias	12	1	13
Crèche collective Du Tampon	20	28	48
Micro-Crèche de Bras Long	2	8	10
Multiaccueil Moutardiers	4	17	21
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>98</b>	<b>169</b>

Effectif Global 2022	CDI	CDD	Total
Services centraux	11	3	14
Crèche collective Les P'tits Marmailles	16	67	83
Micro-Crèche Bisounours	2	11	13
Crèche Familiale des Araucarias	14	2	16
Crèche collective Du Tampon	19	36	55
Micro-Crèche de Bras Long	2	4	6
Multiaccueil Moutardiers	5	13	18
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>136</b>	<b>205</b>

Cette progression du nombre de salariés employés n'est pas révélatrice de la véritable évolution de l'effectif de la société dans la mesure où ces chiffres intègrent les contrats aidés, PEC, qui se croisent sur des périodes différentes d'un exercice sur l'autre.

Au 31 décembre 2023, la SPL PETITE ENFANCE employait 109 salariés, contre 115 au 31 décembre 2022.

La sensible diminution constatée provient pour l'essentiel d'un nombre de contrats PEC présents plus importants à fin 2022 qu'à fin 2023, pour 9 postes d'une part et de l'entrée de 3 salariés en CDI d'autre part.

Effectif au 31 décembre 2023	CDI	CDD	Total
Services centraux	14	2	16
Crèche collective Les P'tits Marmailles	14	17	31
Crèche Familiale des Araucarias	12	1	13
Crèche collective Du Tampon	18	13	31
Micro-Crèche de Bras Long	2	4	6
Multiaccueil Moutardiers	4	8	12
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>45</b>	<b>109</b>

Effectif au 31 décembre 2022	CDI	CDD	Total
Services centraux	11	1	12
Crèche collective Les P'tits Marmailles	14	25	39
Micro-Crèche Bisounours			
Crèche Familiale des Araucarias	12		12
Crèche collective Du Tampon	18	13	31
Micro-Crèche de Bras Long	2	4	6
Multiaccueil Moutardiers	4	11	15
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>54</b>	<b>115</b>

### Niveau des rémunérations

Les charges de rémunérations représentent 2 861 813 euros, ce qui correspond à 73% des charges d'exploitation.

Cela correspond à 171 265 heures rémunérées en 2023 contre 171 423 en 2022.

Le coût moyen de l'heure de travail passe à 16,26 euros en 2023 contre 15,35 euros en 2022.

En 2023, la somme des cinq rémunérations les plus élevées est de 261 664 € ( brut ).

## Démographie des effectifs

La répartition des effectifs, par sexe et par âge est la suivante :

Répartition par âge	Femmes						Hommes						Total					
	Moins de 25 ans	De 25 à 35 ans	35 à 45 ans	45 à 55 ans	55 à 65 ans	Plus de 65 ans	Moins de 25 ans	De 25 à 35 ans	35 à 45 ans	45 à 55 ans	55 à 65 ans	Plus de 65 ans	Moins de 25 ans	De 25 à 35 ans	35 à 45 ans	45 à 55 ans	55 à 65 ans	Plus de 65 ans
Services centraux		6	1	3	2	1		1		2	1		7	1	5	2	2	
Crèche collective Les P'tits Marmailles	15	11	13	16	2		1	1		1		16	12	13	17	2		
Crèche Familiale des Araucarias		1	1	3	6	2							1	1	3	6	2	
Crèche collective Du Tampon	8	11	19	8	1	1						8	11	19	8	1	1	
Micro-Crèche de Bras Long			5	3	1			1					1	5	3	1		
Multiaccueil Moutardiers	7	4	1	8	1							7	4	1	8	1		
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>33</b>	<b>40</b>	<b>41</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3</b>		<b>3</b>	<b>1</b>	<b>31</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>44</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	

Note : ce tableau comprend la totalité des effectifs employés en 2023 ( 169 )

## Instances Représentatives du Personnel ( IRP )

Les instances représentatives du personnel ont fonctionné régulièrement en 2023.

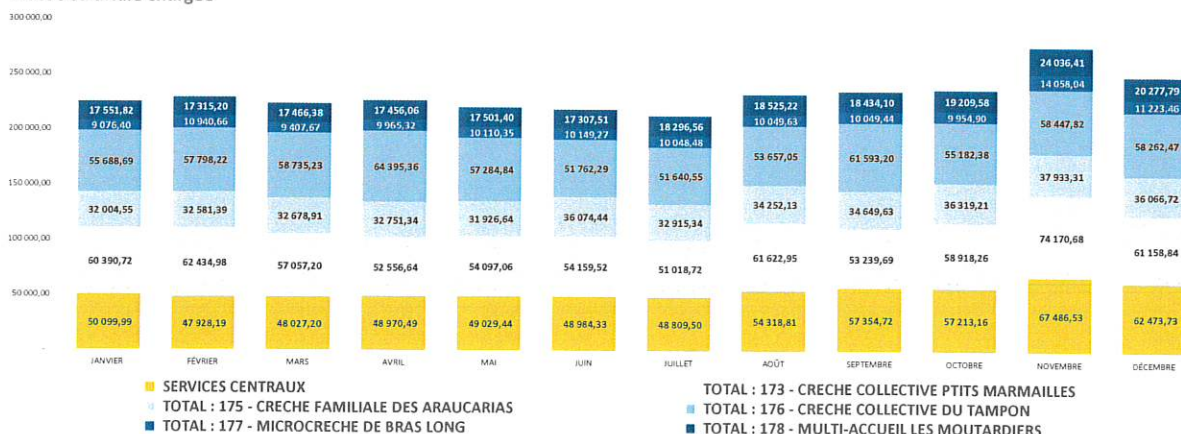
Les négociations annuelles obligatoires ont été engagées et ont abouti sur un accord portant, notamment, sur une hausse de +3 % de la valeur du point de rémunération au 1<sup>er</sup> juin 2023 et d'une revalorisation des trois indices les plus modestes, afin de suivre la tendance indicative de l'évolution du SMIC. Cette double action avait pour objectif de mieux revaloriser les bas salaires afin de permettre aux salariés concernés de faire face à l'inflation tout en maîtrisant l'évolution globale de la masse salariale.

## Masse salariale

La masse salariale brute s'établit en 2023 à 2.856.503 euros, dont 2.201.433 euros pour les établissements, contre respectivement 2.631.367 euros et 2.009.669 euros en 2022.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des coûts salariaux par établissement sur l'année 2023.

Masse salariale chargée



## Contentieux

En 2023, la société a été exposée à trois contentieux juridiques :



Le premier consistait en un recours en référé engagé devant le TGI par une salariée demandant la révision du montant des indemnités qui lui ont été versées au moment de son licenciement. La salariée a été déboutée et ne s'est pour l'heure pas pourvue au fond.

Le second porte sur la contestation portée devant le tribunal des Prud'hommes par une salariée licenciée pour faute grave en 2023. L'affaire a été audenciée au mois de février 2024 et devrait être jugée le 18 avril 2024.

Le troisième contentieux, dans lequel la SPL n'était pas directement impliquée, concerne un recours engagé par une salariée protégée licenciée en 2019 pour faute grave. La salariée contestait devant les instances administratives, la décision d'autorisation de licenciement prononcée par l'inspection du travail. Déboutée en première instance, la salariée avait saisi la cour administrative d'appel de Bordeaux. Elle a été déboutée. La société n'a pas été saisie d'un éventuel recours devant le Conseil d'Etat.

Au vu de ces éléments, il est noté qu'aucune provision n'a été constatée dans le compte de 2023.

## 14 Procédures d'achats

Les dispositions en matière d'achat n'ont pas connu d'évolutions notables. L'ensemble des achats est effectué dans le respect des règles de la commande publique.

Pour les achats dont le montant global par type n'excède pas 40 K€ HT sur l'exercice, la société procède de manière générale à la comparaison d'un minimum de trois devis ( sauf s'il existe moins d'opérateurs sur le marché concerné ).

La grande majorité des actes d'achats en 2023 a été réalisée selon cette procédure. Deux procédures formalisées ont été lancées fin 2022 pour les marchés de fourniture des couches et des repas, pour des montants prévisionnels respectifs de 220.000 euros et 1,4 millions d'euros sur une durée de 4 années.

Les procédures ont abouti et les marchés ont été attribués en mars 2023.

Pour mémoire, la totalité des règlements émis par la société ( achats, paiement des salaires, charges sociales ... ) fait l'objet d'une double signature du directeur général et du directeur général délégué.

Cette disposition est également appliquée aux bons de commande dès le premier euro.

### Audit des procédures de commande publique

A son initiative, la société a fait réaliser un audit des procédures internes d'achats.

La SPL étant soumise à l'application du code de la commande publique, il s'avérait pertinent d'effectuer cette démarche après huit années d'exploitation.

L'audit a été réalisé par le cabinet LPME, pour un montant de 8495 euros

L'audit a révélé que la société respecte globalement les obligations légales mais que les procédures nécessitent d'être affinées et mieux formalisées.

Afin de donner suite aux préconisations, le cabinet LPME est mandaté en 2024 pour procéder à l'actualisation du guide des procédures d'achats de la société ainsi que pour mettre en place les outils méthodologiques pratiques pour la passation des marchés hors appels d'offres. Pour ce dernier type de marchés, qui ne portent que sur cinq types de besoins ( *repas, couches, logiciel, prestations de service comptable et social et produits d'entretien* ) le recours à une prestation externalisée sera envisagé.

## 15 Gestion de l'activité

En 2023, la structuration du Pôle d'Exploitation, mis en place début 2022 pour répondre à l'augmentation de l'activité, s'est poursuivie et a pu véritablement exercer sa mission première qui est d'assurer un suivi régulier et optimisé de la production, en relation avec les EAJE et le service comptable.

Cela a permis de fiabiliser davantage les données et de parvenir à améliorer la production au sein des établissements.

En 2023, le pôle d'exploitation s'est concentré sur le suivi des chiffres mensuels afin de tenter d'améliorer l'occupation des structures. Le suivi des contrats et de l'activité, dont les effets avaient commencé à se faire sentir au second semestre 2022, a contribué à l'amélioration des résultats observés cette année.

Le suivi de la production est assisté par un logiciel de gestion de l'activité et de la facturation. Mis en place en 2017, ce logiciel a fait l'objet d'un grand nombre d'ajustements permettant de le faire correspondre au mieux aux besoins des EAJE. Cependant, malgré l'efficacité de cet outil, des failles potentielles ont été révélées par un audit réalisé fin 2023. Cela conduit à envisager un changement de solution courant 2024.

## 16 Facteurs de risques

La société n'est exposée à aucun facteur de risque préoccupant, sinon ceux cités couramment à savoir, l'évolution des coûts d'exploitation et notamment des coûts salariaux.

Deux principaux points de vigilance feront cependant l'objet d'une attention particulière en 2024.

### **Le premier reste l'évolution de la masse salariale.**

Les trois paramètres suivants seront surveillés :

- **Le nombre d'emplois aidés.**

Le recours aux emplois aidés est un choix assumé guidé d'une part par l'économie que permettent de réaliser les aides à l'emploi par rapport à un contrat « normal » et par la nécessité de répondre à l'urgence sociale de la population en attente d'emplois. En outre le dispositif permet d'identifier des profils qui se retrouveront demain dans les candidatures aux postes créés sur les nouveaux établissements.

Cependant, bien que co-financés par l'Etat, ces emplois induisent un coût net direct pour la société. Ils induisent également un coût indirect dans la mesure où un excédent d'effectifs peut tendre à une baisse d'efficacité de l'ensemble des équipes.



- **L'évolution des rémunérations en 2024.**

Tel que cela avait indiqué dans le précédent rapport de gestion, les NAO 2023 ont abouti à une modulation de l'évolution des salaires. Face à une évolution de plus de 6% du SMIC, contraignant la société à revaloriser les bas salaires, le choix a été fait de limiter l'évolution du point à +3% et à réviser à la hausse les indices correspondants aux salaires les plus modestes qui concernent les fonctions d'exécution (entretien, administratif et encadrement des enfants).

Cela a permis d'augmenter les salaires les plus modestes d'environ 6% tout en maîtrisant l'évolution des salaires plus élevés. En fonction de l'évolution du SMIC en 2023, de telles dispositions pourraient être à nouveau envisagées lors des NAO qui s'ouvriront au mois de mai prochain.

- **La rationalisation des effectifs de terrain.**

Au vu de ce qui précède, une attention soutenue continuera d'être accordée à la construction des plannings des équipes. Pour les métiers d'encadrement des enfants, l'utilisation des ressources humaines devra être davantage calquée sur les plannings des enfants, afin de diminuer les périodes de latence ou trop d'adultes restent présents pour un nombre limité d'enfants accueillis.

### **Le second porte sur les volumes de production et les économies d'échelle.**

En 2023, les établissements ont renoué avec les niveaux d'exploitation pré-COVID.

Cependant les dispositions prises dès 2020, consécutivement à la signature du CPI prévoyant la mise en exploitation progressive de 240 nouvelles places sur 4 établissements, ont conduit à une augmentation des coûts de structure (fonctions ressources).

Cette augmentation était vouée à être absorbée par l'augmentation des volumes de production afin de faire baisser, in-fine les coûts d'exploitations et les contributions communales.

Les délais de réalisation des nouveaux établissements n'ont pas permis, pour l'instant, d'atteindre cet objectif.

## **17 Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir**

Dans la logique des objectifs qui ont présidés à la décision de création de la SPL, les trois prochains exercices seront marqués par les éléments suivants :

### **Pour l'exercice 2024**

- Poursuite de l'exploitation des établissements existants conformément aux contrats en cours.
- Sécurisation des procédures d'achat et du système informatique.
- Mise en exploitation de la nouvelle structure multi-accueil de 78 places au 14<sup>ème</sup> Kilomètre au Tampon, prévue à la fin du premier semestre de l'année.



- Etude d'un plan de programmation pour la période 2020 – 2030, portant sur la création de nouveaux établissements multi-accueil, de 30 à 40 places, dans des quartiers ciblés sur la commune du Tampon.
- Etude préalable de réalisation d'un EAJE supplémentaire sur la commune de l'Entre-Deux.

### Pour l'exercice 2025

- Mise en exploitation des nouvelles structures multi-accueil de 78 places à la Plaine des Cafres et à Trois Mares, au Tampon.
- Engagement des discussions avec la Commune du Tampon en vue du renouvellement du CPI pour une nouvelle période de 2026 à 2031.

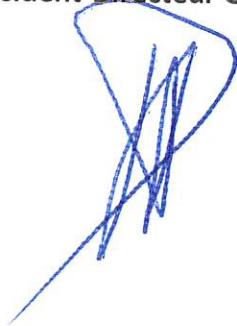
## 18 Affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un **résultat net excédentaire de 118 959 euros**, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

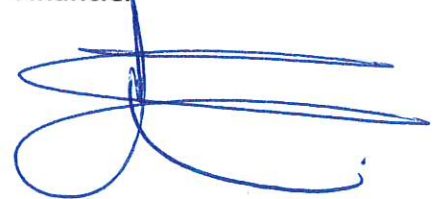
- une somme de .....	5 948 €
représentant 5 % du bénéfice, au compte de Réserve légale,	
- et la différence, soit .....	113 011 €
au compte Autres réserves	
<b>Total .....</b>	<b>118 959 €</b>

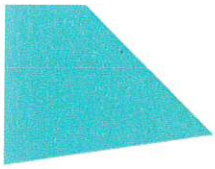
Rapport établi à l'issue de l'approbation des comptes annuels de la société par son assemblée générale réunie le 10 mai 2024.

Le Président-Directeur Général



Le Directeur Administratif et Financier





Envoyé en préfecture le 07/10/2024  
Reçu en préfecture le 07/10/2024  
Publié le  
ID : 974-219740222-20240926-37\_20240926-DE



Le Directeur Général Délégué

A

**Monsieur le Maire de l'Entre-Deux**  
HOTEL DE VILLE DE L'ENTRE-DEUX  
2, rue Fortuné HOARAU  
97 414 L'ENTRE-DEUX

Le Tampon, le 19 août 2024

**OBJET : TRANSMISSION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE RELATIF A L'EXERCICE 2023**  
N/Réf : 190824/SE/JH

**Monsieur Le Maire,**

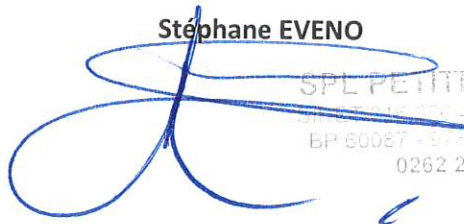
Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir trouver le rapport annuel de la SPL PETITE ENFANCE relatif à l'exploitation, en 2023, des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants dont la gestion lui est confiée.

Le rapport est par ailleurs adressé ce jour, par courrier électronique, à la direction générale des services de la Commune.

Je demeure à votre entière disposition pour vous apporter tous éléments complémentaires qu'il vous serait nécessaire d'obtenir.

Je vous prie de bien vouloir croire, **Monsieur le Maire**, en l'expression de mes respectueuses salutations.

**Stéphane EVENO**



SPL PETITE ENFANCE  
SIREN 815 356 498 - NAF 8891A  
BP 60087 - 97430 LE TAMPON  
0262 22 48 93

# Rapport annuel du délégataire

# 2023

## COMMUNE DE L'ENTRE DEUX

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ETABLI DANS LE  
CADRE DU CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGREES  
PASSES POUR LA GESTION DE LA MICRO-CRECHE DE  
BRAS LONGS SUR LA COMMUNE DE L'ENTRE DEUX

# Préambule

Le présent rapport est fourni à la Commune du Tampon en exécution des dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il fait suite au conseil d'administration qui a arrêté les comptes sociaux en date du 4 avril 2024 et à l'assemblée générale ordinaire qui a approuvé ces comptes en date du 10 mai 2024.

Le rapport annuel du délégué est destiné à permettre à la collectivité d'apprécier les conditions d'exécution des contrats de prestations intégrées portant sur la prestation d'exploitation de quatre Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants pour l'exercice 2023.

## 1 Identité de la Société

### SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PETITE ENFANCE

Statut	Société anonyme à conseil d'administration
Capital	450 000 euros
Création	15 juin 2015
Registre du Commerce et des Sociétés de	Saint Pierre de La Réunion
Siren	815 356 498
Code NAF	8891A

### ADRESSES

Siège social	
Services administratifs - direction	2, rue Marcel DASSAULT 97 430 LE TAMPON (Réunion)

### DIRIGEANTS

Président - Directeur Général	Monsieur Jacquet HOARAU
Directeur Général Délégué	Monsieur Stéphane EVENO

### AUTRES

Commissaire aux comptes titulaire	Monsieur William GARCIA
Commissaire aux comptes suppléant	Monsieur Bernard FONTAINE
Cabinet d'expertise comptable	FIDECOREX
Banque	CEPAC



## 2 Présentation de la société

### Contexte juridique

La SPL PETITE ENFANCE est une société anonyme régie par les articles L. 1531-1 et L. 1521 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et par les dispositions du Livre II du Code du Commerce.

### Objet social

La SPL PE a pour objet :

- La gestion technique, administrative et financière d'établissements d'accueil de jeunes enfants ;
- La fourniture de toutes prestations de service d'accueil de jeunes enfants, directes et ou annexes et d'accompagnement à la fonction parentale ;
- La fourniture de prestations d'assistance et de conseils techniques et administratifs auprès d'établissements exerçant une activité en relation avec le secteur de la Petite Enfance en général ;
- La conception et la réalisation de structures d'accueil de jeunes enfants et de tout établissement ou service en relation avec les activités décrites ci-dessus.

La société peut exercer toutes opérations immobilières, mobilières, financières et commerciales qui sont compatibles avec son objet, s'y rapportent ou contribuent à sa réalisation.

La société intervient pour le compte exclusif de ses actionnaires et sur leur territoire en exécution de toutes conventions passées dans le cadre des relations dites « in house » qui prévoient les exceptions de mise en concurrence prévues par le Code des Marchés Publics et par le Code Général des Collectivités Territoriales. La société peut participer à un groupement d'intérêt économique.

## 3 Actionnaires de la société

Commune du Tampon                      actionnaire fondateur détenant 90% du capital social

Commune de l'Entre-Deux              actionnaire fondateur détenant 10% du capital social



## 4 Administrateurs

La composition du conseil d'administration n'a pas connu de modification en 2023.

Au 31 décembre 2023 les administrateurs représentant les actionnaires au conseil d'administration sont les suivants :

- Monsieur André THIEN-AH-KOON, représentant de la commune du Tampon
- Monsieur Jacquet HOARAU, représentant de la commune du Tampon
- Madame Laurence MONDON, représentante de la commune du Tampon
- Monsieur Marcelin THELIS, représentant de la commune du Tampon
- Madame Augustine ROMANO, représentante de la commune du Tampon
- Madame Nathalie BASSIRE, représentante de la commune du Tampon
- Madame Catherine TURPIN, représentante de la commune du Tampon
- Monsieur Daniel MAUNIER, représentant de la commune du Tampon
- Monsieur Dominique GONTHIER, représentant de la commune du Tampon
- Madame Isabelle De CHANTILLY, représentante de la commune de l'Entre-Deux

## 5 Fonctionnement des assemblées – exercice du contrôle analogue

### Modalités d'exercice du contrôle analogue

Au-delà de la désignation par les collectivités actionnaires des élus appelés à composer le conseil d'administration et à y siéger, ce qui leur confère toutes les prérogatives au contrôle de l'administration de la société, conformément aux dispositions prévues par le Code du Commerce et des Sociétés, **les actionnaires ont mis en place des organes de suivi et de contrôles** permettant aux élus d'assurer un contrôle de la SPL PETITE ENFANCE au moins identique à celui qu'ils exercent sur leur propre collectivité.

Ainsi, le règlement du Conseil d'Administration a institué les commissions internes suivantes:

- **La commission d'engagement**, chargée d'étudier et valider les projets de contrats passés entre la société et ses actionnaires avant qu'ils soient soumis à l'approbation des administrateurs.
- **Le comité technique**, chargé d'assurer le suivi de l'exécution des contrats passés par la société avec ses actionnaires.
- **La commission d'appel d'offre**, chargée de veiller au respect des obligations en matière d'achat public.



Conformément aux dispositions de l'article L1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale sont déposés au service du contrôle de la légalité de la Sous-Préfecture de Saint Pierre au titre du Droit à l'Information du représentant de l'Etat.

Les contrats conclus entre la SPL PETITE ENFANCE et ses actionnaires sont soumis au même principe de transmission.

## Assemblées générales

**L'assemblée générale des actionnaires s'est réunie une fois en session ordinaire en 2023.**

La réunion s'est tenue le 27 avril 2023 et a porté sur l'approbation des comptes annuels.

Les deux actionnaires, détenant 100% des actions, étaient présents ou représentés.

## Conseil d'administration

**Le conseil d'administration a été convoqué et s'est réuni trois fois en 2023.**

- Jeudi 6 avril 2023
- jeudi 19 octobre 2023
- Vendredi 22 décembre 2023

## Comité technique

Le comité technique a pour principale mission le suivi de l'exécution des contrats en cours. Associant les administratifs des collectivités et de la société, il se réunit au moins une fois par an. Les rapports du comité technique sont soumis au Conseil d'Administration.

En 2023, le comité technique s'est réuni deux fois :

- Le 6 mars 2023, pour statuer sur
  - L'examen des propositions de révision annuelle des prix des prestations relatives à 2022.
  - L'examen des propositions d'avenants aux CPI passés avec les communes du Tampon et de l'Entre-Deux.
- Le 9 octobre 2023, pour statuer sur
  - Le projet de CPI en vue de la gestion de la micro-crèche de Bras Long pour une nouvelle période de 6 années.



## Commission d'engagement

La commission d'engagement a pour objet l'examen et la validation des projets de contrat passés entre la société et ses collectivités actionnaires. Elle est composée d'élus désignés par le conseil d'administration et d'administratifs de la société.

En 2023, elle s'est réunie deux fois.

La première réunion, le 27 mars 2023, a porté sur l'examen des propositions d'avenants aux CPI passés avec les communes du Tampon et de l'Entre-Deux.

La seconde réunion, le 18 octobre 2023 a porté sur l'examen du projet de CPI en vue de la gestion de la micro-crèche de Bras Long pour une nouvelle période de 6 années.

Les rapports de la commission d'engagement sont soumis au Conseil d'Administration.

## Commission d'appel d'offre

La CAO a pour mission de statuer sur les procédures de marchés engagées par la société.

La SPL est soumise à l'application du Code de la Commande Publique.

La majorité des marchés passés par la SPL porte sur des montants inférieurs aux seuils imposant la formalisation des procédures.

Cependant, la quasi-totalité des achats faits par la société se fait à l'issue d'une procédure de consultation de plusieurs fournisseurs.

Les bons de commande, ainsi que les règlements émis par la société comportent obligatoirement la signature du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

En 2023, la CAO de la société a été convoquée pour examiner les offres relatives aux marchés de fourniture de couches et de repas.

Aucune autre procédure de marché n'a nécessité la mobilisation de la commission d'appel d'offres.

## Tableau de bord mensuel

Afin de permettre aux élus siégeant au conseil d'administration de disposer d'une information régulière sur la situation de l'entreprise, un tableau de bord mensuel est transmis chaque mois par la direction financière.

Depuis 2023, ce tableau de bord porte sur :

- L'exécution budgétaire, le solde bancaire
- Les effectifs salariés et la masse salariale
- Les données de productions



## 6 Jetons de présence et rémunérations

Conformément aux statuts les administrateurs ne perçoivent pas de jetons de présence ni d'autres rémunérations.

De même, le Président du Conseil d'Administration ne perçoit pas de jetons de présence ni d'autres rémunérations. Il ne perçoit pas non plus de rémunération au titre de son mandat de Directeur Général.

## 7 Direction générale

Au 31 décembre 2023 la direction générale est assurée par :

- Monsieur Jacquet HOARAU, Président Directeur Général
- Monsieur Stéphane EVENO, Directeur Général Délégué

## 8 Contrôles externes

### Contrôles réguliers

Au-delà des moyens mis en œuvre pour assurer le contrôle analogue, des contrôles externes réguliers sont effectués.

### **Commissaire Aux Comptes**

Dans l'exercice de sa mission légale, le Commissaire Aux Comptes ( C2A – William GARCIA ) audite les comptes annuels afin de garantir leur sincérité.

### **Contrôles CAF**

Les établissements de la société sont soumis régulièrement à des contrôles diligentés par la CAF de La Réunion. Ces contrôles permettent de valider les déclarations d'exploitation et les montants versés au titre des prestations d'exploitation. Ces contrôles permettent également de confirmer la régularité des méthodes de travail et de mettre en évidence les points d'améliorations éventuels.

Un contrôle externe a été réalisé en 2023 par la CAF de La Réunion au titre de l'exercice 2021 de la Crèche Familiale des Araucarias. Les conclusions définitives ont été communiquées à la société en fin d'année 2023. Un indu de 12 797,56 euros a été établi au titre d'un trop perçu sur le bonus mixité ( calculé par la société sur la base d'un effectif agréé de 46 places, revu à



39 places par la CAF ). Les observations n'appellent pas de commentaires particuliers ni de contestations de la part de la société.

Une provision pour risque correspondant à cet indu a été constaté dans les comptes annuels de l'exercice 2023.

Ces contrôles n'ont par ailleurs donné lieu à aucune autre remarque significative ni irrégularité.

### **Transmission au contrôle de la légalité**

Conformément aux obligations légales, la SPL transmet copie des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

## **Autres contrôles réalisés en 2023**

### **Contrôle de gestion externe**

A la demande de la commune du Tampon un audit de gestion a été réalisé aux mois d'août et septembre 2023 afin d'étudier la structure des coûts d'exploitation, des coûts de prestation et la régularité de la gestion de la société.

L'audit a été réalisé par le cabinet EXA.

Les conclusions de l'audit n'ont à ce jour pas été communiquées à la société.

La phase d'audit a permis d'établir une grille d'analyse de l'évolution de la gestion de la société depuis 2017. Ces données synthétiques sont annexées au présent rapport de gestion ( ANNEXE VI ).

### **Audit des procédures de commande publique**

A son initiative, la société a fait réaliser un audit des procédures internes d'achats.

La SPL étant soumise à l'application du code de la commande publique, il s'avérait pertinent d'effectuer cette démarche après huit années d'exploitation.

L'audit a été réalisé par le cabinet LPME.

L'audit a révélé que la société respecte globalement les obligations légales mais que les procédures nécessitent d'être affinées et mieux formalisées.

Afin de donner suite aux préconisations, le cabinet LPME est mandaté en 2024 pour procéder à l'actualisation du guide des procédures d'achats de la société ainsi que pour mettre en place les outils méthodologiques pratiques pour la passation des marchés hors appels d'offres. Pour ce dernier type de marchés, qui ne portent que sur cinq types de besoins ( *repas, couches, logiciel, prestations de service comptable et social et produits d'entretien* ) le recours à une prestation externalisée sera envisagé.



## Audit de la sécurité du système informatique

Dans un contexte de vulnérabilité croissante des entreprises face aux menaces sur les systèmes informatiques, la société a fait réaliser un audit des moyens informatiques utilisés. L'audit a été réalisé par le cabinet KODETIS.

L'audit a révélé la nécessité de sécuriser les procédures informatiques et de doter l'entreprise d'outils logiciels complémentaires destinés à mieux protéger les données utilisées, créées et échangées.

La société a demandé au cabinet KODETIS de formuler des propositions, assorties d'une estimation chiffrée des dépenses à effectuer, pour apporter les solutions adaptées à la situation.

Enfin, l'audit a également révélé la nécessité de procéder au changement de logiciel d'exploitation. Le logiciel utilisé actuellement ne permettant pas de garantir la fiabilité et la sécurité des données.

Une consultation sera lancée au premier semestre 2024 afin de doter les établissements d'une nouvelle solution logicielle.

Pour ce qui concerne la mise en place d'une assistance pour la mise en conformité du niveau de sécurité du système informatique et de la protection des données, la mise en place d'un responsable de la sécurité informatique ( RSI ) et d'un Data Protection Officer ( DPO ) externalisés, la société envisage de recourir à un prestataire externalisé.

## 9 Contrats en cours

La SPL PETITE ENFANCE exerce en 2023 :

- La gestion de quatre Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants pour le compte de la Commune du Tampon. Le contrat de prestation intégrées a été conclu le 26 août 2019 et conclu pour une durée de 6 années, de 2020 à 2025 inclus.

Le contrat prévoit l'intégration de l'exploitation de quatre nouvelles structures à compter de 2020. Actuellement en cours de réalisation les dates d'ouvertures sont prévues entre 2024 et 2025.

- La gestion d'un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants pour le compte de la Commune de l'Entre-Deux. Le contrat de prestation intégrées a été conclu le 21 avril 2021 et conclu pour une durée de 3 années, de 2021 à 2023 inclus.

Le contrat, parvenu à son terme le 31 décembre 2023, a été renouvelé pour une durée de 6 années.



## 10 Partenariats

Les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants gérés par la SPL Petite Enfance sont exploités en partenariat avec :



# 11 Rapport d'exploitation de l'exercice 2023

L'assemblée générale ordinaire annuelle s'est réunie le 10 mai 2024 pour que soit rendu compte aux actionnaires de l'activité de la société et des résultats de la gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, et pour soumettre à leur approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le commissaire aux comptes a donné dans son rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui ont été présentés.

## Situation et activité de la société au cours de l'exercice

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-après, résumant les principaux comptes du bilan :

BILAN ACTIF	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	en %	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital souscrit non-appelé			-	0			
Immobilisations incorporelles			-	0%			
Immobilisations corporelles	165 249	214 438	- 49 189	-23%	146 717	82 648	94 450
Immobilisations financières	4 292	4 292	-	0%	4 292	2 968	2 818
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>169 541</b>	<b>218 730</b>	<b>- 49 189</b>	<b>-22%</b>	<b>151 009</b>	<b>85 616</b>	<b>97 268</b>
Stocks et en cours	12 555	885	11 670	1319%	940		891
Avances et acomptes sur commandes	922	3 140	- 2 218	-71%	28 694	14 708	17 338
Créances	1 622 145	1 068 490	553 655	52%	1 151 314	585 100	1 394 261
Disponibilités	835 841	662 832	173 009	26%	557 286	1 328 145	359 469
Charges constatées d'avance	6 157	21 373	- 15 216	-71%	15 370	7 312	11 375
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 477 620</b>	<b>1 756 720</b>	<b>720 900</b>	<b>41%</b>	<b>1 753 604</b>	<b>1 935 265</b>	<b>1 783 334</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 647 161</b>	<b>1 975 450</b>	<b>671 711</b>	<b>34%</b>	<b>1 904 613</b>	<b>2 020 881</b>	<b>1 880 602</b>
<b>BILAN PASSIF</b>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Variation</b>	<b>en %</b>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019</b>
Capital social	450 000	450 000	-	0%	450 000	450 000	450 000
Réserve légale	36 474	31 796	4 678	15%	27 350	23 244	19 517
Autres réserves	692 993	604 116	88 877	15%	519 656	441 644	370 813
<b>Réserves</b>	<b>729 467</b>	<b>635 912</b>	<b>93 555</b>	<b>15%</b>	<b>547 006</b>	<b>464 888</b>	<b>390 330</b>
Résultat de l'exercice	118 959	93 555	25 404	27%	88 906	82 118	74 559
Subvention d'investissement	113 388	157 469	- 44 081	-28%	257 723	65 859	55 849
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 411 814</b>	<b>1 336 936</b>	<b>74 878</b>	<b>6%</b>	<b>1 343 635</b>	<b>1 062 865</b>	<b>970 738</b>
Provisions pour risques et charges	160 309	150 332	9 977	7%	77 926	54 588	34 588
Emprunts et dettes financière	26 683	29 925	- 3 242	-11%	25 284	26 808	
Fournisseurs	61 865	29 399	32 466	110%	31 318	56 571	36 585
Fournisseurs / fact non parvenue	9 821	8 717	1 104	13%	14 975	57 236	43 008
Dettes fiscales et sociales	351 460	272 724	78 736	29%	268 878	303 145	308 770
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			-	0%		2 332	
Autres dettes	625 210	146 028	479 182	328%	142 597	457 336	486 913
Total des Dettes	1 075 038	486 793	588 245	121%	483 052	903 428	875 276
Produits constatés d'avance		1 389	- 1 389	-100%			
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 235 348</b>	<b>638 514</b>	<b>596 834</b>	<b>93%</b>	<b>560 978</b>	<b>958 016</b>	<b>909 864</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 647 161</b>	<b>1 975 450</b>	<b>671 711</b>	<b>34%</b>	<b>1 904 613</b>	<b>2 020 881</b>	<b>1 880 602</b>

La situation bilancielle de la SPL est satisfaisante. Le résultat net de 118 959 euros fait évoluer la situation nette à 1 298 426 euros.

Les dettes connaissent une évolution notable liée essentiellement à la mise en place des bonus territoires de la CAF qui augmentent le montant des sommes à déduire des prestations contractuelles des collectivités.

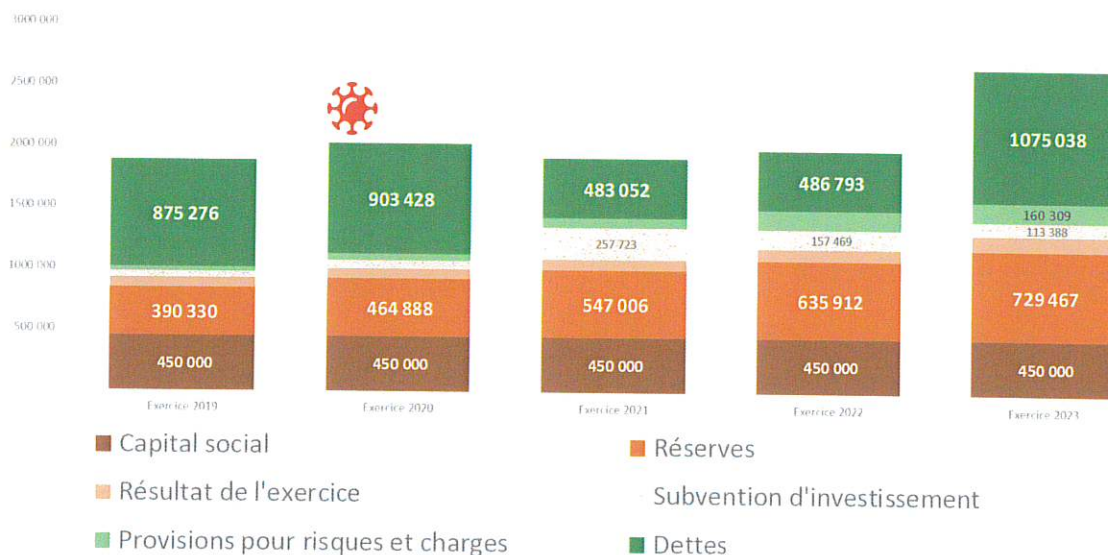
Au regard du peu d'investissements réalisés sur la période ( 9 569 € ) et compte tenu des dépréciations et des amortissements, l'actif net immobilisé diminue de 49 K€.

A l'instar des dettes à moyen et court termes, l'actif circulant, en particulier les disponibilités et les créances, augmente significativement de 41%.

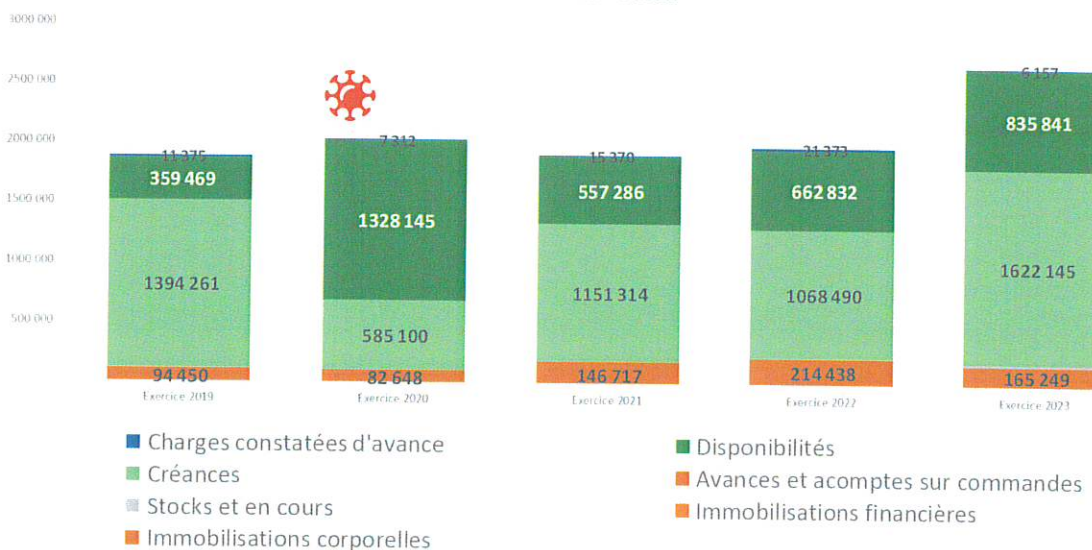
L'interprétation de cette situation doit tenir compte du fait que les disponibilités et les créances diminueront tout aussi significativement dès le remboursement des dettes constituées auprès des communes au titre des prestations de service.

Les histogrammes ci-dessous présentent l'évolution des masses du bilan sur les 5 derniers exercices.

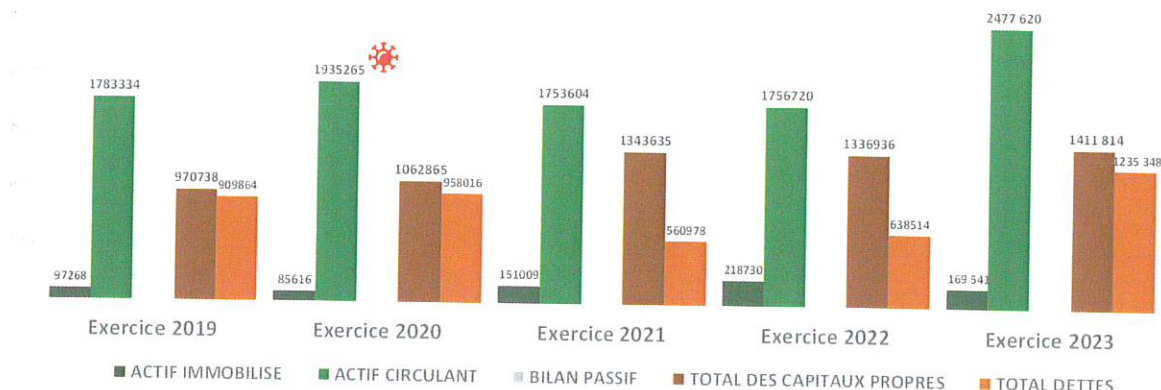
BILAN - PASSIF



BILAN - ACTIF



## EVOLUTION DES MASSES DU BILAN DE 2019 A 2023



L'exploitation de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur importance relative par rapport au chiffre d'affaire :

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	en %	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
Production vendue	3 375 656	2 972 158	403 498	14%	2 698 187	2 088 172	2 691 105
<b>CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	<b>3 375 656</b>	<b>2 972 158</b>	<b>403 498</b>	<b>14%</b>	<b>2 698 187</b>	<b>2 088 172</b>	<b>2 691 105</b>
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>3 375 656</b>	<b>2 972 158</b>	<b>403 498</b>	<b>14%</b>	<b>2 698 187</b>	<b>2 088 172</b>	<b>2 691 105</b>
<b>CHIFFRE D'ACTIVITE</b>	<b>3 375 656</b>	<b>2 972 158</b>	<b>403 498</b>	<b>14%</b>	<b>2 698 187</b>	<b>2 088 172</b>	<b>2 691 105</b>
Matières premières	- 31 642	- 37 399	5 757	-15%	33 809	27 718	35 543
sous-traitance	- 138 495	- 119 816	- 18 679	16%	114 088	93 618	147 352
<b>Sous total</b>	<b>- 170 137</b>	<b>- 157 215</b>	<b>- 12 922</b>	<b>8%</b>	<b>- 147 897</b>	<b>- 121 336</b>	<b>- 182 895</b>
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>3 205 519</b>	<b>2 814 943</b>	<b>390 576</b>	<b>14%</b>	<b>2 550 290</b>	<b>1 966 836</b>	<b>2 508 210</b>
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	<b>3 205 519</b>	<b>2 814 943</b>	<b>390 576</b>	<b>14%</b>	<b>2 550 290</b>	<b>1 966 836</b>	<b>2 508 210</b>
Autres achats	- 97 144	- 188 310	91 166	-48%	67 925	72 038	92 422
Charges externes	- 456 077	- 404 444	- 51 633	13%	363 103	340 541	377 591
<b>Sous-total</b>	<b>- 553 221</b>	<b>- 592 754</b>	<b>39 533</b>	<b>-7%</b>	<b>431 028</b>	<b>412 579</b>	<b>470 013</b>
<b>VALEUR AJOUTEE PRODUITE</b>	<b>2 652 298</b>	<b>2 222 189</b>	<b>430 109</b>	<b>19%</b>	<b>2 119 262</b>	<b>1 554 257</b>	<b>2 038 197</b>
Subvention d'exploitation	509 508	682 219	- 172 711	-25%	423 513	603 060	349 725
Impôts, taxes et vers. assimilés	- 95 008	- 75 259	- 19 749	26%	90 190	71 687	81 224
Salaires et traitements	- 2 329 799	- 2 157 054	- 172 745	8%	1 857 176	1 554 336	1 786 162
Charges sociales	- 532 014	- 474 313	- 57 701	12%	434 253	395 483	399 591
<b>Sous-total</b>	<b>- 2 447 313</b>	<b>- 2 024 407</b>	<b>- 422 906</b>	<b>21%</b>	<b>- 1 958 106</b>	<b>- 1 418 446</b>	<b>- 1 917 252</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>204 985</b>	<b>197 782</b>	<b>7 203</b>	<b>4%</b>	<b>161 156</b>	<b>135 811</b>	<b>120 945</b>
Reprise du provisions	62 991	263	62 728	NS			19 800
Transferts de charge d'exploitation	8 543	4 422	4 121	93%	5 025	4 062	946
Autres Produits d'exploitation	33 215	72	33 143	NS	130	22	60
Dotations aux amortissements et déj -	127 768	127 521	247	0%	60 856	52 302	40 470
Autres charges d'exploitation	- 48 697	- 6 252	- 42 445	679%	4 886	5 941	5 922
<b>Sous-total</b>	<b>- 71 716</b>	<b>- 129 016</b>	<b>57 300</b>	<b>-44%</b>	<b>60 587</b>	<b>54 159</b>	<b>25 586</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>133 269</b>	<b>68 766</b>	<b>64 503</b>	<b>94%</b>	<b>100 569</b>	<b>81 652</b>	<b>95 359</b>
Produits financiers	13 631	4 369	9 262	212%	4 097	1 791	
<b>Sous-total</b>	<b>13 631</b>	<b>4 369</b>	<b>9 262</b>	<b>212%</b>	<b>4 097</b>	<b>1 791</b>	
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>146 900</b>	<b>73 135</b>	<b>73 765</b>	<b>101%</b>	<b>104 666</b>	<b>83 443</b>	<b>95 359</b>
Produits exceptionnels	54 595	74 146	- 19 551	-26%	62 536	61 023	53 363
Charges exceptionnelles	- 10 968	- 6 642	- 4 326	65%	23 071	16 899	13 027
Participation salariés	- 26 556	- 15 033	- 11 523	77%	18 446	12 825	19 642
Impôt sur les bénéfices	- 45 011	- 32 052	- 12 959	40%	36 779	32 624	41 494
<b>Sous-total</b>	<b>- 27 940</b>	<b>20 419</b>	<b>48 359</b>	<b>-237%</b>	<b>15 760</b>	<b>1 325</b>	<b>20 800</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>118 960</b>	<b>93 554</b>	<b>25 406</b>	<b>27%</b>	<b>88 906</b>	<b>82 118</b>	<b>74 559</b>

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 3 375 656 euros contre 2 972 158 euros en 2022.

Cette progression est essentiellement expliquée par la progression des volumes de production.

La capacité de production a progressé de 5,7 % entre 2022 et 2023 en raison de l'exploitation sous l'exercice complet des 12 places de Bras long et 10 places supplémentaires de Moutardiers. Ces établissements avaient ouvert dans le courant de l'exercice 2022 et n'avaient donc pas été exploité sur 12 mois.

La production facturée a augmenté de 14 %, en raison d'une part de l'augmentation de la capacité de production mais aussi des effets de l'optimisation des places opérée par le Pole d'Exploitation, qui s'est traduite par un taux d'occupation moyen de 93 %, contre 86 % en 2022.

La production réalisée progresse, quant à elle, de 14,5 %.

La progression des recettes liées à l'évolution des volumes de production facturés représente +26%.

La structuration du chiffre d'affaire évolue également entre 2022 et 2023 en raison de la perception par la SPL des nouveaux bonus territoires versés par la CAF.

En 2023, la PSEJ, versée antérieurement aux collectivités soutenant le fonctionnement des places « nouvelles » éligibles au régime PSU, a été remplacée par les bonus territoires. Ces bonus, dont le montant est fixé par la CAF représentent une recette supplémentaire de 337 K€.

Cette nouvelle recette impacte à la baisse le montant des prestations facturées aux communes. Celles-ci diminuent de 423 K€, soit – 52%.

Les 93 K€ de différence s'explique par la progression favorable des volumes d'activité, générant des revenus CAF plus élevés et donc une baisse mécanique des prestations communales.

Le total des produits d'exploitation augmente de 10,3 % et ressort à 4 023 629 euros composés de 3 590 187 euros de prestations facturées aux familles, à la CAF et à la Commune du Tampon et à la Commune de l'Entre-Deux ( y compris 215 K€ de subventions en nature ) et 433 442 euros d'autres produits qui comprennent notamment les aides à l'emploi et autres subventions, reprises sur provisions.

Le total des charges d'exploitation augmente également de 11,4 %

La masse salariale globale, qui représente 73 % des charges, progresse de 8,76 % et se monte à 2 856 503 ( y compris le forfait social RSP pour 5311 euros ) pour un effectif ETP moyen de 94,1 salariés sur l'année. Cela représente un coût moyen par ETP de 30 412 euros, contre 27 934 € en 2022.

Le résultat d'exploitation ressort à 133 268 euros.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 146 899 euros.

L'enveloppe légale dédiée à la participation est de 26 556 € et l'impôt sur les sociétés de l'exercice s'élève quant à lui à 45 011 euros.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat net bénéficiaire de 118 959 euros, représentant 3,52 % du chiffre d'affaires hors taxes, contre 3,15% en 2022.



## Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière

Nous vous précisons que l'endettement global de la société s'élève à 1.075.038 euros au 31 décembre 2023.

Cet endettement comprend pour l'essentiel des dettes fiscales et sociales, mais aussi les dettes correspondant au surplus de recette perçues au titre des bonus territoires perçus en 2023.

Il est à noter par ailleurs que la société n'a contracté aucun emprunt au cours de cet exercice. Les ratios d'endettement pour l'exercice 2023 sont les suivants :

- Endettement / capitaux propres : 76,1 % ( 36,51 % en 2022 )
- Endettement / chiffre d'affaires : 31,8 % ( 16,43 % en 2022 )

## Informations sur les délais de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du code de commerce, les Sociétés Anonymes doivent communiquer des informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients. Le tableau ci-après fournit cette information légale :

	Article D 441 I-1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441 I-2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) * Tranches de retard de paiement												
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)		27 376,39	12897,98	0	10590,99	50 865,36		0,00	2032,32	334,32	418836,16	421 202,80
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)		0,76%	0,36%	0,00%	0,29%	1,42%						
Pourcentage du Chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)								0,00%	0,07%	0,01%	14,09%	0,74%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	5						62					
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)	8 105,47						204 735,19					
( c ) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser)					
	<input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 30 JOURS						<input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 30 JOURS					

## Résultats de l'activité, progrès réalisés, difficultés Résultats de l'activité, progrès réalisés, difficultés rencontrées

### Préambule

Pour mémoire, la SPL PETITE ENFANCE a été créée en 2015 à l'initiative des Communes du Tampon et de l'Entre-Deux qui détiennent respectivement 90% et 10% du capital. Cette création a pour objet la mise en place d'un outil dédié au développement et à la gestion des EAJE ( Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants ) pour, d'une part soutenir les programmes de création de nouvelles places destinés à rattraper les retards importants constatés dans ce secteur et d'autre part, garantir une gestion optimale de ce type d'établissements afin de maîtriser, in fine, les coûts unitaires pour les collectivités actionnaires.

En avril 2016, la SPL PETITE ENFANCE s'est vue confier la gestion de trois EAJE par la Commune du Tampon, par le biais de trois Contrats de Prestations Intégrés ( CPI ). Les CPI sont des contrats de délégations de service public passés sous le mode du « in house », c'est-à-dire sans mise en concurrence.

Au mois de janvier 2018, la société s'est vu confier la gestion de la crèche collective du Tampon, établissement de 60 places précédemment géré par l'association Croix Rouge Française.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le nouveau contrat de prestations intégrées portant sur l'exploitation des établissements existants ainsi que sur les quatre nouvelles structures dont les chantiers sont lancés en 2021 a pris effet.

Ce contrat porte sur la période allant de 2020 à 2025.

Les moyens nécessaires à l'exécution de ce contrat et à la préparation de la mise en exploitation des nouveaux établissements, prévue initialement à compter de 2020, ont été mis en œuvre.

Compte tenu des retards pris dans l'exécution des programmes, la mise en exploitation n'a pas pu avoir lieu en 2023.

Dans le courant de l'exercice, la société a finalisé les démarches relatives à l'agrément du nouvel EAJE du 14<sup>ème</sup> KM en vue de l'ouverture partielle de 26 places au mois d'août.

Cette démarche permet de préfigurer l'exploitation à terme de 78 places, au lieu de 60 initialement prévues, ce qui permet d'optimiser l'utilisation de l'équipement.

L'ouverture a finalement été reportée à courant 2024.

Au vu de la satisfaction de la commune de l'Entre-Deux, un nouveau contrat a été conclu pour la gestion de la micro-crèche de Bras Long pour la période 2024 à 2029.



## Marché en 2023

L'offre globale de places en EAJE sur la Commune du Tampon n'a pas connu d'évolution significative en 2023.

Avec plus de 4000 enfants de moins de quatre ans sur son territoire de compétence et grâce au soutien financier apporté par la commune du Tampon aux places conventionnées PSU, les activités de la SPL PETITE ENFANCE contribuent à répondre à un besoin évident, notamment pour les foyers les plus socialement et économiquement fragiles.

Le caractère public de l'offre, soutenu par la Collectivité actionnaire, permet en effet de pratiquer les tarifs conventionnés et rend donc l'accès aux places très compétitif par rapport à l'offre privée.

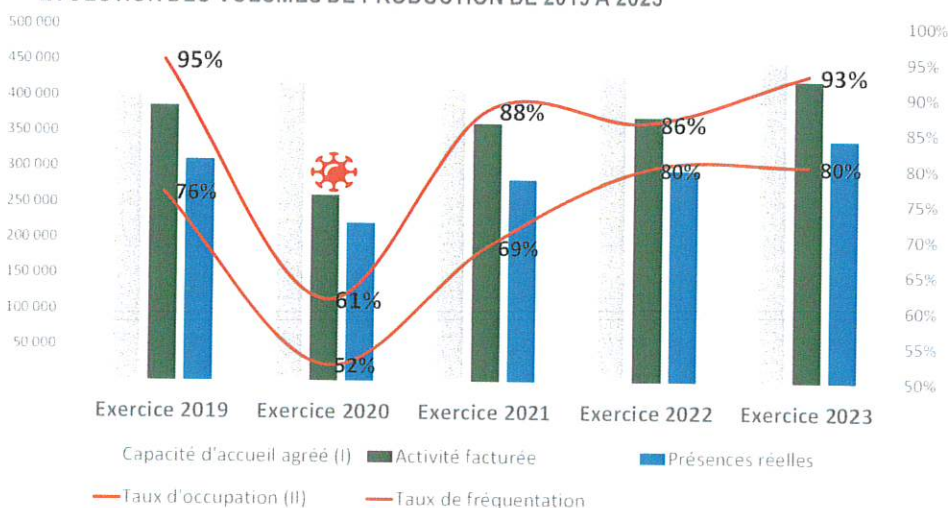
Sur l'Entre-Deux, l'implantation de la micro-crèche de Bras Long dans un quartier ciblé par un programme global de développement constitue un vecteur de socialisation dont l'attractivité a été très rapidement constatée dès son ouverture.

## Production en 2023

Au 31 décembre 2023, la SPL PETITE ENFANCE assurait l'exploitation de 191 places d'accueil agréées. Pour l'exercice, la production par établissement se résume comme suit :

PRODUCTION / 2023	Crèche collective Ptits Marmailles	Crèche Familiale des Araucarias	Crèche Collective du Tampon	Micro-crèche de Bras Long	Multiaccueil Moutardiers	Total EAJE	TAMPON	ENTRE DEUX
Capacité d'accueil agréé (I)	143 724	81 432	146 822	29 232	53 592	454 802	425 570	29 232
Activité facturée	142 108	61 952	139 769	28 928	51 022	423 779	394 851	28 928
Taux d'occupation (II)	98,9%	76,1%	95,2%	99,0%	95,2%	93,2%	92,8%	99,0%
Présences réelles	109 719	51 273	112 313	24 703	42 260	340 268	315 565	24 703
Taux de fréquentation	77%	83%	80%	85%	83%	80%	80%	85%
Taux de facturation	130%	121%	124%	117%	121%	125%	125%	117%

EVOLUTION DES VOLUMES DE PRODUCTION DE 2019 A 2023



Après l'épisode COVID et un exercice 2022 marqué par un tassement de l'activité, les données de production 2023 décrivent une nette amélioration.

Cette progression est le résultat cumulé de 2 facteurs :

D'abord l'augmentation de la capacité de production induite par l'exploitation en année pleine des 2 établissements ouverts courant 2022 ( micro-crèche de Bras long et multi-accueil Moutardiers ).

Ensuite l'amélioration de la performance des établissements qui, sous l'effet du pôle d'exploitation centralisé mis en place en 2022, permet d'afficher des taux d'occupation en nette amélioration.

Le taux de facturation, qui conditionne le montant de la PSU versée par la CAF à l'établissement, fait l'objet d'un suivi particulier afin de tenter d'obtenir, par l'action combinée des directions d'établissement et du pôle d'exploitation auprès des familles, un passage en dessous des seuils permettant une meilleure rémunération de l'activité.

Il faut cependant garder à l'esprit que les niveaux de production observés jusqu'en 2019 seront plus difficiles à atteindre dans les grandes structures compte tenu des modifications apportées par le décret d'août 2021. En effet, le taux de dépassement d'effectif autorisé avant 2021 était de +20% ce qui permettait par exemple d'accueillir jusqu'à 72 enfants au sein d'une crèche agréée pour 60. Ramené à +15% en 2021, l'effectif en surnombre ne peut excéder 68. Cela tend à limiter mécaniquement les possibilités d'optimisation.

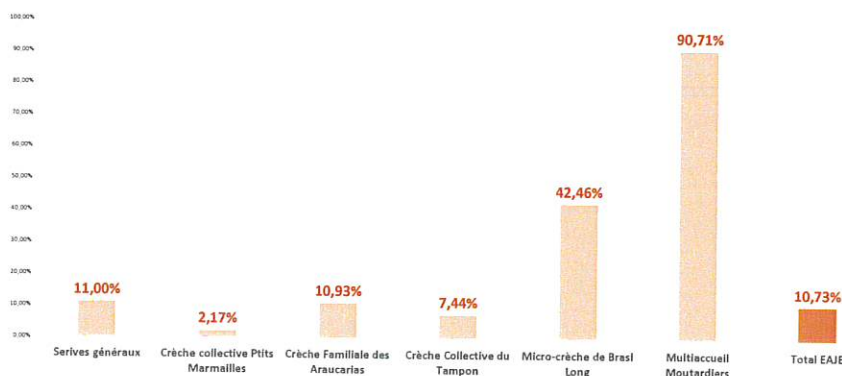
## Charges en 2023

En 2023, les comptes d'exploitation analytique par établissement font état des charges suivantes :

CHARGES D'EXPLOITATION	Crèche collective Ptits Marmailles	Crèche Familiale des Araucarias	Crèche Collective du Tampon	Micro-crèche de Bras Long	Multiaccueil Moutardiers	Total EAJE
TOTAL DES CHARGES	1 263 246	684 190	1 302 949	223 143	435 321	3 908 850

Les charges progressent de 10,7% entre 2022 et 2023 de façon variable selon les établissements :

EVOLUTION DES CHARGES PAR SECTION ENTRE 2022 ET 2023



72 % de la progression s'expliquent par le fait que 2 établissements ont fonctionné sur un exercice complet en 2023, contre un exercice incomplet en 2022.

La part non imputable à l'augmentation du périmètre d'exploitation représente une hausse de 6 % issue pour l'essentiel d'une évolution de 5% des charges de rémunérations.

Les charges relatives aux prestations extérieures augmentent sensiblement en raison des honoraires d'avocats liés aux recours prud'hommaux et aux audits réalisés sur les procédures d'achat public et la sécurité informatique.

La masse salariale globale, tenant compte des nouvelles structures, progresse de 9,6 %.

Les charges relatives aux services fonctionnels centraux connaissent également une progression de 11%.

Il est rappelé que les services centraux se sont renforcés en 2021 – 2022 pour faire face à la mise en exploitation des nouveaux EAJE du 14<sup>ème</sup> KM et de la Plaine des Cafres, prévue par les contrats de prestations intégrées signés en 2019.

Compte tenu des délais supplémentaires pris dans la livraison de ces nouveaux équipements, les charges communes sont donc supportées par les établissements existants.

Résultant de ce qui précède, les coûts d'exploitation unitaires sont les suivants :

COUTS UNITAIRES / 2023	Crèche collective Pits Marmailles	Crèche Familiale des Araucarias	Crèche Collective du Tampon	Micro-crèche de Bras Long	Multiacueil Moutardiens	Total EAJE	TAMPON	ENTRE DEUX
Coût par heure facturée	8,89	11,04	9,32	7,71	8,53	9,22	9,33	7,71
Coût par heure de présence réelle	11,51	13,34	11,60	9,03	10,30	11,49	11,68	9,03

Les coûts unitaires constatés s'établissent autour de la moyenne nationale CNAF 2022 de 11,32 € par heure réalisée.

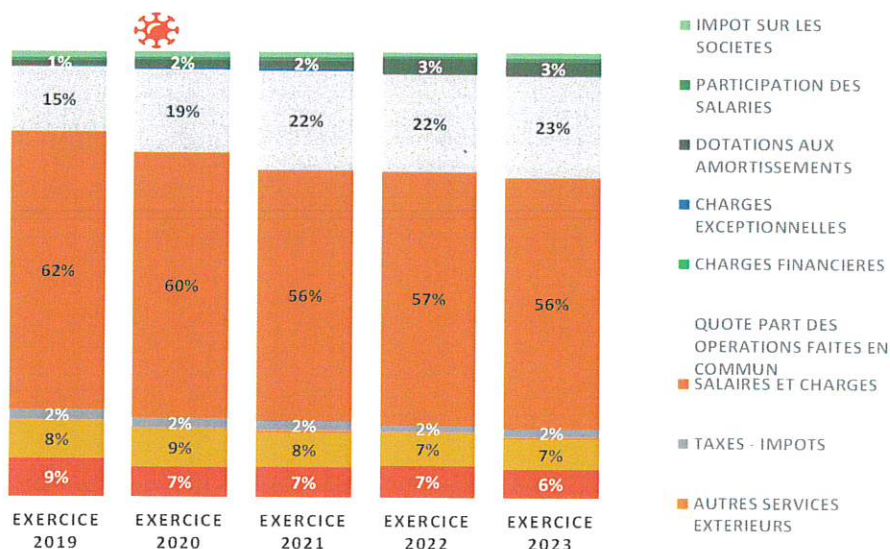
Ils connaissent une diminution globale de 3,7 %, produite par l'évolution favorable de la production.

La charge des services fonctionnels, qui représente en moyenne 2,62 € par heure réalisée ( soit près de 23% ), reste très supérieure à la cible d'environ 10% poursuivie dans le cadre des économies d'échelle produites par l'exploitation des nouvelles places prévues au contrat. Cette tendance s'observe nettement sur l'histogramme « EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES CHARGES » présenté à la page suivante.

Toutes choses égales par ailleurs, un poids de 12% des fonctions ressources ( objectif à terme ) représenterait une charge de 1,21 € et induirait un coût d'exploitation horaire moyen de 10,08 €, soit un volume d'économie de plus de 400 K€ sur l'exercice.

L'histogramme suivant présente l'évolution de la structure des charges entre 2019 et 2023 :

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES CHARGES D'EXPLOITATION DE 2019 A 2023



L'évolution structurelle des charges n'appelle pas d'autres commentaires.

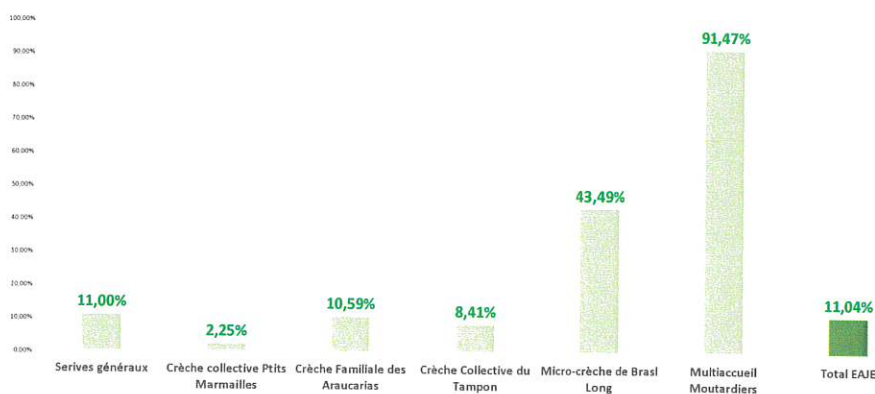
## Produits en 2023

En 2023, les comptes d'exploitation analytique par établissement font état des produits suivants :

PRODUITS D'EXPLOITATION	Crèche collective Ptits Marmailles	Crèche Familiale des Araucarias	Crèche Collective du Tampon	Micro-crèche de Bras Long	Multiaccueil Moutardiens	Total EAJE
TOTAL DES PRODUITS	1 299 599	704 099	1 342 609	229 507	447 815	4 023 629

Les produits des EAJE ( tous EAJE ) progressent globalement de 400 K€ ( 11,04 % ), dont environ la moitié est imputable à l'ouverture des 2 nouveaux établissements :

EVOLUTION DES PRODUITS PAR SECTION ENTRE 2022 ET 2023



Les produits progressent de 11 % entre 2022 et 2023.

La première cause de cette progression est la conséquence de l'amélioration significative des niveaux de production.

En effet, avec 52090 heures de plus en 2023 qu'en 2022, provenant de l'évolution du périmètre d'exploitation, de la nette amélioration du taux d'occupation moyen ( passé de 86,4% en 2022 à 93 % en 2023 ), et de l'optimisation des bonus mixité, l'exploitation génère une augmentation des recettes PSU-CAF estimée à 464 K€ ( tous EAJE confondus )

Afin d'appuyer cette tendance et de tendre vers des objectifs vertueux, la direction générale proposera, au second semestre 2024, d'expérimenter la mise en place d'une prime d'objectif pour l'ensemble des personnels selon leur niveau d'implication dans la concrétisation des objectifs fixés.

Si l'évolution des produits suit globalement la tendance observée en matière de production, la structuration des produits évolue significativement et appelle les commentaires suivants :

La mise en place des bonus territoires, versés directement par la CAF au gestionnaire et se substituant à la PSEJ antérieurement versée aux collectivités, produit un effet de bascule entre 2022 et 2023.

Ainsi, si, de 2019 à 2022, la structuration des produits décrit un rapport moyen stable d'environ 63% de financements CAF + familles et de 29 % de financement communaux ( y compris les subventions en nature ), ce rapport passe respectivement en 2023 à 75% et 16% en 2023.

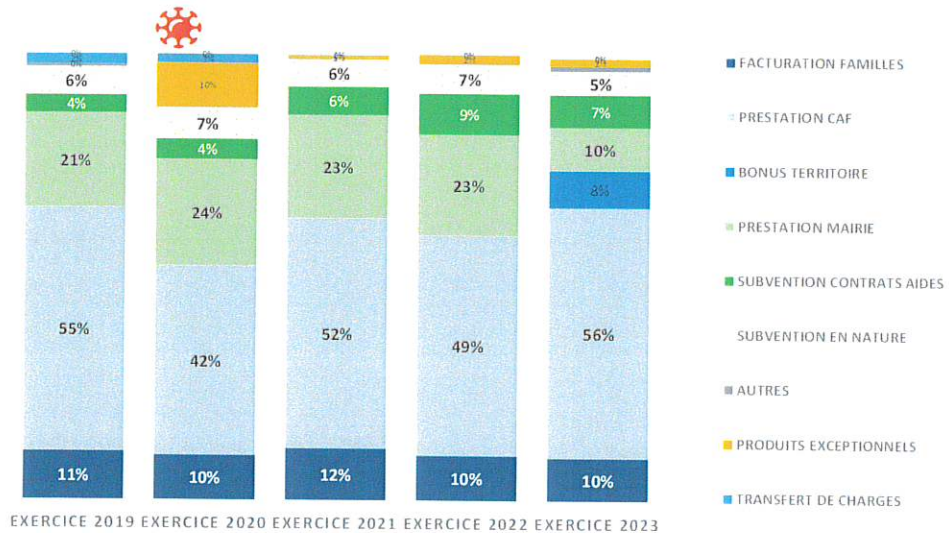
Les prestations communales, y compris les subventions en nature, diminuent de 426 K€, passant de 1.031K€ en 2022 à 605 K€ en 2023, sous l'effet conjugué des bonus territoires ( 336 K€ ) et de recettes supplémentaires perçues auprès de la CAF au titre de l'amélioration de la production.

Pour la commune du Tampon, les prestations communales, y compris les subventions en nature, diminuent de 417 K€, passant de 1001 K€ en 2022 à 584 K€ en 2023. Cela reste bien inférieur aux montants contractuels prévisionnels de 1 156 981.

La commune ne perçoit en revanche plus la PSEJ, dont le montant en 2022 était estimé à 356 K€.

Cette évolution apparaît nettement sur l’histogramme suivant :

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES PRODUITS D'EXPLOITATION DE 2019 A 2023



Les autres postes de produits n’appellent pas d’observations particulières.

## Résultats

Compte tenu de ce qui précède, le résultat d’exploitation par établissement s’établit comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION / 2023	Crèche collective Ptits Marmailles	Crèche Familiale des Araucarias	Crèche Collective du Tampon	Micro-crèche de Bras Long	Multiaccueil Moutardiens	Total EAJE
	36 353	19 909	39 660	6 365	12 494	114 779

Observation :

La différence entre le résultat d’exploitation 114 779 et le résultat net comptable ( 118 959 ) s’explique par des retraitements ( cautions, régularisations bisounours ) pour un montant de 4.180 €

En application du contrat de prestations intégrées inhérent au statut de la SPL, la clause de limitation du résultat à 5% du montant des charges, permet de contenir la contribution des communes. Pour le Tampon, le montant contractuel de 960 381 euros a été ainsi ramené à 387 210 ( dont 303 415 sous l’effet des bonus territoire ).

## Ratios

Le coût d’exploitation moyen par berceau ( par place ) s’établit à 20 591 euros en 2023 contre 19 167 en 2022 soit une hausse de 7,5 %

## 2023

COUT D'EXPLOITATION PAR PLACE AGREE -  
2023

## COUT D'EXPLOITATION PAR PLACE

Crèche collective P tits Marmailles	Crèche Familiale des Araucarias	Crèche Collective du Tampon	Multiaccueil Moutardiers	TAMPON
21 411	17 543	22 084	19 787	<b>20 591</b>

## 2022

COUT D'EXPLOITATION PAR PLACE AGREE -  
2022

## COUT D'EXPLOITATION PAR PLACE

Crèche collective P tits Marmailles	Microcrèche Bisounours	Crèche Familiale des Araucarias	Crèche Collective du Tampon	Multiaccueil Moutardiers	TAMPON
20 606	19 014	15 814	20 211	17 791	<b>19 167</b>

La contribution moyenne communale par place agréée passe de 3665 euros en 2022 à 3262 euros. Cette diminution est l'effet combiné de l'augmentation de la production et de l'introduction des bonus territoires.

## 2023

CALCUL CONTRIBUTIONS  
COMMUNALES - 2023

	Crèche collective P tits Marmailles	Crèche Familiale des Araucarias	Crèche Collective du Tampon	Micro-crèche de Bras Long	Multiaccueil Moutardiers	Total EAJE	TAMPON	ENTRE DEUX
CAPACITE AGREE	59	39	59	12	22	191	179	12
PRESTATION DE SERVICE COMMUNALE	115 096	164 211	96 641	3 279	11 262	390 489	387 210	3 279
VALORISATION DU LOYER	104 000	-	92 600	18 000	-	214 600	196 600	18 000
CONTRIBUTION COMMUNALE	219 096	164 211	189 241	21 279	11 262	605 089	583 810	21 279
PSEI	-	-	-	-	-	-	-	-
CONTRIBUTION COMMUNALE NETTE	219 096	164 211	189 241	21 279	11 262	605 089	583 810	21 279
Part de la contribution communale nette au budget	17%	24%	15%	10%	3%	15%	16%	10%
CONTRIBUTIONS COMMUNALES NETTES PAR PLACE AGREEE	<b>3 713</b>	<b>4 211</b>	<b>3 207</b>	<b>1 773</b>	<b>512</b>	<b>3 168</b>	<b>3 262</b>	<b>1 773</b>

## 12 Rapports d'activité par établissement

### Micro-Crèche de Bras Long

Micro-crèche de 12 places, gérée en Délégation de Service Public par la SPL Petite Enfance pour le compte de la commune de l'Entre Deux, la micro-crèche de Bras Long fonctionne en PSU, dans un contexte de mixité sociale qui cherche à favoriser les familles monoparentales, à la recherche d'un emploi ou en insertion professionnelle.

Ouverte de 7h à 17h30 du lundi au vendredi, la micro crèche de Bras Long a vocation à répondre aux besoins des familles et a pu accueillir 26 enfants de 2 mois et demi à 6 ans au cours de l'année 2023, durant les 232 jours d'ouverture.

Le projet pédagogique de la structure engage l'équipe pluri professionnelle à mettre l'accent sur un accueil individualisé ; qui se veut respectueux du rythme de l'enfant et de sa personnalité. Mais aussi sur un accueil et un soutien envers les familles qui entourent l'enfant accueilli.



### Bilan éducatif et pédagogique

Les transmissions entre parents et professionnels sont des échanges clés dans la relation instaurée. Elles permettent une continuité de soins et des habitudes de l'enfant et renforce le lien entre la crèche et le domicile : le but étant de toujours impliquer le(s) parent(s) dans la vie de son enfant en structure.

Outre les échanges entre parents et professionnels, la micro crèche de Bras Long a su instaurer tout au long de l'année des échanges entre professionnels. Ces échanges sont indispensables afin de trouver harmonie et cohésion d'équipe dans le but de maintenir la qualité d'accueil et du projet pédagogique. Ainsi deux



réunions ont pu se tenir chaque rentrée, ponctué dans l'année par des réunions hebdomadaires. Ces réunions ont permis de travailler sur les différents projets de l'année et différents thèmes nécessaires pour l'accompagnement de l'enfant et de sa famille. L'équipe a aussi pu bénéficier de 3 séances de Groupe d'Analyse des Pratiques auprès d'un psychomotricien.

Le soutien à la parentalité est un indispensable pilier de l'accueil des enfants. Il passe donc par l'écoute des parents (notamment lors des temps de transmissions), mais aussi en leur donnant des outils visant à renforcer leur confiance en leur rôle éducatif et en créant un environnement éducatif cohérent entre la maison et la crèche.

Le 9 et 10 décembre 2023 s'est tenu le salon « Oëlia : le monde enchanté de l'Enfance » aux Grands Kiosques de la Plaine des Cafres. La micro-crèche de Bras Long, ainsi que l'ensemble de la SPL Petite Enfance y a présenté son spectacle de fin d'année.

Durant le même évènement les professionnelles ont pu mettre en place l'atelier « Sem Nout Boner ».

Cet atelier de jardinage/permaculture est proposé depuis 2022 au sein de la structure. En atelier, les enfants ont pris plaisir à mettre les mains dans la terre. Ils ont même pu repartir avec leur graine de radis fraîchement semée. Durant l'atelier les familles ont été sensibilisées à l'importance du jardinage ainsi qu'à l'économie d'eau, le choix de la graine, ou encore les activités à faire avec les enfants dans le jardin.



### Perspectives éducatives et pédagogiques pour 2024

Dans le but de continuer le travail des professionnelles sur le soutien et l'accompagnement à la parentalité, en 2024 des Espaces Kozman seront mis en place. Ces espaces sont encadrés afin de favoriser l'échange et la rencontre autour d'un café entre parents et professionnels autour d'un thème et des expériences de chacun.

### Bilan quantitatif

La micro crèche de Bras Long possède une capacité d'accueil de 12 places permettant l'accueil simultané de 14 enfants de moins de 4 ans.

Au total, 26 enfants ont été accueillis au sein de la structure en 2023, par une équipe de 5 professionnelles encadrées par une référente technique. Le tarif horaire moyen de la structure en 2023 est de 1,16€.

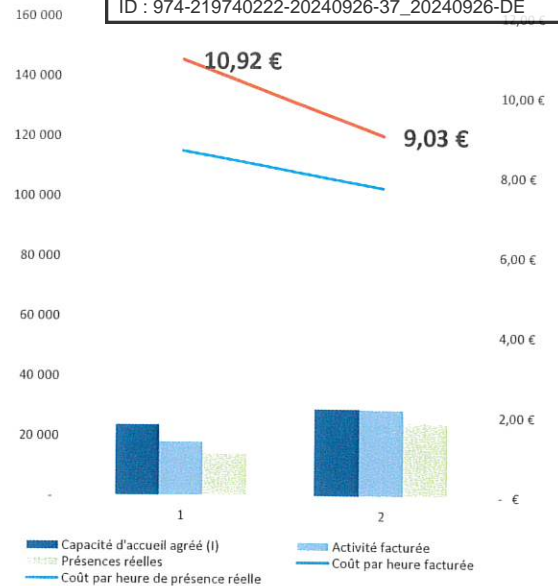
L'établissement ayant ouvert en cours d'année 2022, l'évolution comparative des volumes d'activité reste peu pertinente. Cependant, il est observé un taux d'occupation très satisfaisant de 99 % en 2023.



PRODUCTION	2022	2023
Capacité d'accueil agréé (I)	23 688	29 232
Activité facturée	18 145	28 928
Taux d'occupation (II)	76,6%	99,0%
Présences réelles	14 343	24 703
Taux de fréquentation	79%	85%
Taux de facturation	127%	117%

COÛTS UNITAIRES	2022	2023
Coût d'exploitation	156 630	223 143
<b>Coût par heure facturée</b>	<b>8,63 €</b>	<b>7,71 €</b>
<i>Dont frais de gestion et IS</i>	2,25 €	1,87 €
<b>Coût par heure de présence réé</b>	<b>10,92 €</b>	<b>9,03 €</b>
<i>Dont frais de gestion et IS</i>	2,85 €	2,19 €

EVOLUTION N-1	2022	2022 - 2023
Coût par heure facturée N-1		8,63 €
<b>Variation</b>		<b>-10,6%</b>
Coût par heure de présence réelle N-1		10,92 €
<b>Variation</b>		<b>-17,3%</b>



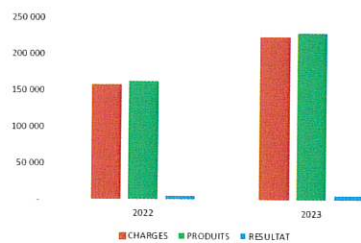
Le compte d'exploitation évolue en conséquence.

Tout comme pour les évolutions de production, la comparaison des masses du compte d'exploitation est peu significative.

L'établissement affiche un coût par heure réalisée satisfaisant de 9,03 € ( pour une moyenne nationale de 11,38 € ), dont 2,19 € de frais de gestion et IS.

La structure des charges et des produits d'exploitation n'appelle aucun commentaire particulier.

Comptes d'exploitation	2022	2023
CHARGES	156 630	223 143
PRODUITS	161 965	229 507
RESULTAT	5 335	6 365



Contributions communales	2022	2023
Prestation versée	15 458	3 279
/ place ( décaissé )	1 288	273
Subvention en nature ( Mises à disposition )	14 250	18 000
<b>Contribution communale</b>	<b>29 708</b>	<b>21 279</b>
/ place	2 476	1 773
PSEJ		
<b>Contribution communale nette</b>	<b>29 708</b>	<b>21 279</b>
/ place	2 476	1 773

Compte tenu du bonus territoire et de la proportion importante des aides à l'emploi perçues, la contribution communale par place agréée reste modeste et s'établit à 1 773 euros ( le niveau « normal » se situant plutôt aux alentours de 3000 € )

## 12 Bilan social en 2023

Les informations sociales sommaires présentées ci-dessous sont issues de la Base de Donnée Economique et Sociale 2023 ( BDES ) qui est tenue à disposition des administrateurs au siège de la société.

### Ressources humaines employées

Durant l'exercice échu, la société a employé 169 salariés contre 205 en 2022.

Effectif Global 2023	CDI	CDD	Total
Services centraux	14	3	17
Crèche collective Les P'tits Marmailles	19	41	60
Crèche Familiale des Araucarias	12	1	13
Crèche collective Du Tampon	20	28	48
Micro-Crèche de Bras Long	2	8	10
Multiaccueil Moutardiens	4	17	21
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>98</b>	<b>169</b>

Effectif Global 2022	CDI	CDD	Total
Services centraux	11	3	14
Crèche collective Les P'tits Marmailles	16	67	83
Micro-Crèche Bisounours	2	11	13
Crèche Familiale des Araucarias	14	2	16
Crèche collective Du Tampon	19	36	55
Micro-Crèche de Bras Long	2	4	6
Multiaccueil Moutardiens	5	13	18
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>136</b>	<b>205</b>

Cette progression du nombre de salariés employés n'est pas révélatrice de la véritable évolution de l'effectif de la société dans la mesure où ces chiffres intègrent les contrats aidés, PEC, qui se croisent sur des périodes différentes d'un exercice sur l'autre.

Au 31 décembre 2023, la SPL PETITE ENFANCE employait 109 salariés, contre 115 au 31 décembre 2022.

La sensible diminution constatée provient pour l'essentiel d'un nombre de contrats PEC présents plus importants à fin 2022 qu'à fin 2023, pour 9 postes d'une part et de l'entrée de 3 salariés en CDI d'autre part.

Effectif au 31 décembre 2023	CDI	CDD	Total
Services centraux	14	2	16
Crèche collective Les P'tits Marmailles	14	17	31
Crèche Familiale des Araucarias	12	1	13
Crèche collective Du Tampon	18	13	31
Micro-Crèche de Bras Long	2	4	6
Multiaccueil Moutardiens	4	8	12
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>45</b>	<b>109</b>

Effectif au 31 décembre 2022	CDI	CDD	Total
Services centraux	11	1	12
Crèche collective Les P'tits Marmailles	14	25	39
Micro-Crèche Bisounours			
Crèche Familiale des Araucarias	12		12
Crèche collective Du Tampon	18	13	31
Micro-Crèche de Bras Long	2	4	6
Multiaccueil Moutardiens	4	11	15
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>54</b>	<b>115</b>

### Niveau des rémunérations

Les charges de rémunérations représentent 2 861 813 euros, ce qui correspond à 73% des charges d'exploitation.

Cela correspond à 171 265 heures rémunérées en 2023 contre 171 423 en 2022.

Le coût moyen de l'heure de travail passe à 16,26 euros en 2023 contre 15,35 euros en 2022.

En 2023, la somme des cinq rémunérations les plus élevées est de 261 664 € ( brut ).



## Démographie des effectifs

La répartition des effectifs, par sexe et par âge est la suivante :

Répartition par âge	Femmes						Hommes						Total					
	Moins de 25 ans	De 25 à 35 ans	35 à 45 ans	45 à 55 ans	55 à 65 ans	Plus de 65 ans	Moins de 25 ans	De 25 à 35 ans	35 à 45 ans	45 à 55 ans	55 à 65 ans	Plus de 65 ans	Moins de 25 ans	De 25 à 35 ans	35 à 45 ans	45 à 55 ans	55 à 65 ans	Plus de 65 ans
Services centraux		6	1	3	2	1		1		2	1		7	1	5	2	2	
Crèche collective Les P'tits Marmailles	15	11	13	16	2		1	1		1		16	12	13	17	2		
Crèche Familiale des Araucarias		1	1	3	6	2							1	1	3	6	2	
Crèche collective Du Tampon	8	11	19	8	1	1						8	11	19	8	1	1	
Micro-Crèche de Bras Long			5	3	1			1					1	5	3	1		
Multiaccueil Moutardiens	7	4	1	8	1							7	4	1	8	1		
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>33</b>	<b>40</b>	<b>41</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>31</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>44</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	

Note : ce tableau comprend la totalité des effectifs employés en 2023 ( 169 )

## Instances Représentatives du Personnel ( IRP )

Les instances représentatives du personnel ont fonctionné régulièrement en 2023.

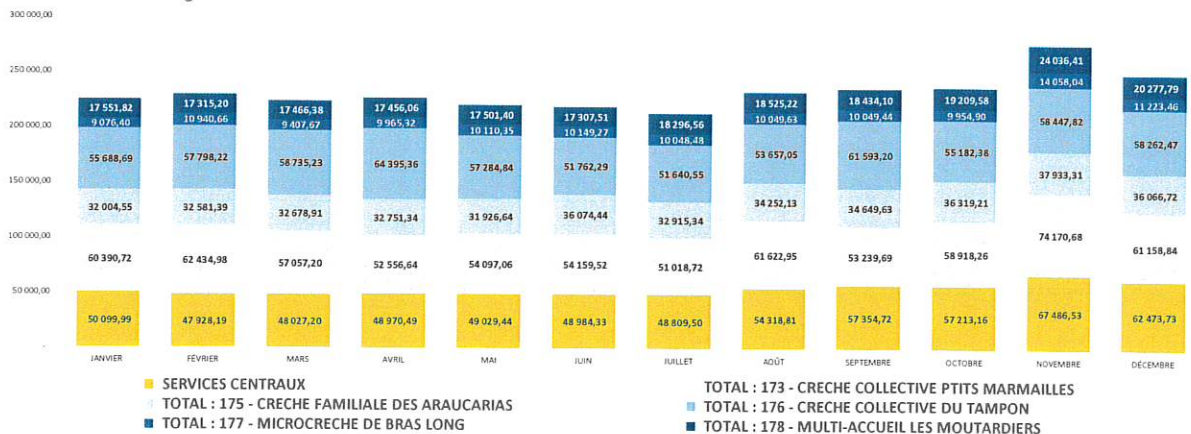
Les négociations annuelles obligatoires ont été engagées et ont abouti sur un accord portant, notamment, sur une hausse de +3 % de la valeur du point de rémunération au 1<sup>er</sup> juin 2023 et d'une revalorisation des trois indices les plus modestes, afin de suivre la tendance indicative de l'évolution du SMIC. Cette double action avait pour objectif de mieux revaloriser les bas salaires afin de permettre aux salariés concernés de faire face à l'inflation tout en maîtrisant l'évolution globale de la masse salariale.

## Masse salariale

La masse salariale brute s'établit en 2023 à 2.856.503 euros, dont 2.201.433 euros pour les établissements, contre respectivement 2.631.367 euros et 2.009.669 euros en 2022.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des coûts salariaux par établissement sur l'année 2023.

Masse salariale chargée



## Contentieux

En 2023, la société a été exposée à trois contentieux juridiques :

Le premier consistait en un recours en référé engagé devant le TGI par une salariée demandant la révision du montant des indemnités qui lui ont été versées au moment de son licenciement. La salariée a été déboutée et ne s'est pas pourvue au fond.

Le second porte sur la contestation portée devant le tribunal des Prud'hommes par une salariée licenciée pour faute grave en 2023. L'affaire a été audenciée au mois de février 2024 et devrait être jugée le 18 avril 2024.

Le troisième contentieux, dans lequel la SPL n'était pas directement impliquée, concerne un recours engagé par une salariée protégée licenciée en 2019 pour faute grave. La salariée contestait devant les instances administratives, la décision d'autorisation de licenciement prononcée par l'inspection du travail. Déboutée en première instance, la salariée avait saisi la cour administrative d'appel de Bordeaux. Elle a été déboutée. La société n'a pas été saisie d'un éventuel recours devant le Conseil d'Etat.

Au vu de ces éléments, il est noté qu'aucune provision n'a été constatée dans le compte de 2023.

## 13 Procédures d'achats

Les dispositions en matière d'achat n'ont pas connu d'évolutions notables.  
L'ensemble des achats est effectué dans le respect des règles de la commande publique.

Pour les achats dont le montant global par type n'excède pas 40 K€ HT sur l'exercice, la société procède de manière générale à la comparaison d'un minimum de trois devis ( sauf s'il existe moins d'opérateurs sur le marché concerné ).

La grande majorité des actes d'achats en 2023 a été réalisée selon cette procédure.  
Deux procédures formalisées ont été lancées fin 2022 pour les marchés de fourniture des couches et des repas, pour des montants prévisionnels respectifs de 220.000 euros et 1,4 millions d'euros sur une durée de 4 années.

Les procédures ont abouti et les marchés ont été attribués en mars 2023.

Pour mémoire, la totalité des règlements émis par la société ( achats, paiement des salaires, charges sociales ... ) fait l'objet d'une double signature du directeur général et du directeur général délégué.

Cette disposition est également appliquée aux bons de commande dès le premier euro.

### Audit des procédures de commande publique

A son initiative, la société a fait réaliser un audit des procédures internes d'achats.  
La SPL étant soumise à l'application du code de la commande publique, il s'avérait pertinent d'effectuer cette démarche après huit années d'exploitation.

L'audit a été réalisé par le cabinet LPME, pour un montant de 8495 euros

L'audit a révélé que la société respecte globalement les obligations légales mais que les procédures nécessitent d'être affinées et mieux formalisées.



Afin de donner suite aux préconisations, le cabinet LPME est en train de travailler pour procéder à l'actualisation du guide des procédures d'achats de la société ainsi que pour mettre en place les outils méthodologiques pratiques pour la passation des marchés hors appels d'offres. Pour ce dernier type de marchés, qui ne portent que sur cinq types de besoins ( *repas, couches, logiciel, prestations de service comptable et social et produits d'entretien* ) le recours à une prestation externalisée sera envisagé.

## 14 Gestion de l'activité

En 2023, la structuration du Pôle d'Exploitation, mis en place début 2022 pour répondre à l'augmentation de l'activité, s'est poursuivie et a pu véritablement exercer sa mission première qui est d'assurer un suivi régulier et optimisé de la production, en relation avec les EAJE et le service comptable.

Cela a permis de fiabiliser davantage les données et de parvenir à améliorer la production au sein des établissements.

En 2023, le pôle d'exploitation s'est concentré sur le suivi des chiffres mensuels afin de tenter d'améliorer l'occupation des structures. Le suivi des contrats et de l'activité, dont les effets avaient commencé à se faire sentir au second semestre 2022, a contribué à l'amélioration des résultats observés cette année.

Le suivi de la production est assisté par un logiciel de gestion de l'activité et de la facturation. Mis en place en 2017, ce logiciel a fait l'objet d'un grand nombre d'ajustements permettant de le faire correspondre au mieux aux besoins des EAJE. Cependant, malgré l'efficacité de cet outil, des failles potentielles ont été révélées par un audit réalisé fin 2023. Cela conduit à envisager un changement de solution courant 2024.

## 15 Facteurs de risques

La société n'est exposée à aucun facteur de risque préoccupant, sinon ceux cités couramment à savoir, l'évolution des coûts d'exploitation et notamment des coûts salariaux.

Deux principaux points de vigilance feront cependant l'objet d'une attention particulière en 2024.

### **Le premier reste l'évolution de la masse salariale.**

Les trois paramètres suivants seront surveillés :

- **Le nombre d'emplois aidés.**

Le recours aux emplois aidés est un choix assumé guidé d'une part par l'économie que permettent de réaliser les aides à l'emploi par rapport à un contrat « normal » et par la nécessité de répondre à l'urgence sociale de la population en attente d'emplois. En outre le dispositif permet d'identifier des profils qui se retrouveront demain dans les candidatures aux postes créés sur les nouveaux établissements.



Cependant, bien que co-financés par l'Etat, ces emplois induisent un coût net direct pour la société. Ils induisent également un coût indirect dans la mesure où un excédent d'effectifs peut tendre à une baisse d'efficacité de l'ensemble des équipes.

- **L'évolution des rémunérations en 2024.**

Tel que cela avait indiqué dans le précédent rapport de gestion, les NAO 2023 ont abouti à une modulation de l'évolution des salaires. Face à une évolution de plus de 6% du SMIC, contraignant la société à revaloriser les bas salaires, le choix a été fait de limiter l'évolution du point à +3% et à réviser à la hausse les indices correspondants aux salaires les plus modestes qui concernent les fonctions d'exécution (entretien, administratif et encadrement des enfants).

Cela a permis d'augmenter les salaires les plus modestes d'environ 6% tout en maîtrisant l'évolution des salaires plus élevés. En fonction de l'évolution du SMIC en 2023, de telles dispositions pourraient être à nouveau envisagées lors des NAO qui s'ouvriront au mois de mai prochain.

- **La rationalisation des effectifs de terrain.**

Au vu de ce qui précède, une attention soutenue continuera d'être accordée à la construction des plannings des équipes. Pour les métiers d'encadrement des enfants, l'utilisation des ressources humaines devra être davantage calquée sur les plannings des enfants, afin de diminuer les périodes de latence ou trop d'adultes restent présents pour un nombre limité d'enfants accueillis.

### **Le second porte sur les volumes de production et les économies d'échelle.**

En 2023, les établissements ont renoué avec les niveaux d'exploitation pré-COVID.

Cependant les dispositions prises dès 2020, consécutivement à la signature du CPI prévoyant la mise en exploitation progressive de 240 nouvelles places sur 4 établissements, ont conduit à une augmentation des coûts de structure (fonctions ressources).

Cette augmentation était vouée à être absorbée par l'augmentation des volumes de production afin de faire baisser, in-fine les coûts d'exploitations et les contributions communales.

Les délais de réalisation des nouveaux établissements n'ont pas permis, pour l'instant, d'atteindre cet objectif.

## **16 Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir**

Dans la logique des objectifs qui ont présidés à la décision de création de la SPL, les trois prochains exercices seront marqués par les éléments suivants :



**Pour l'exercice 2024**

- Poursuite de l'exploitation des établissements existants conformément aux contrats en cours.
- Sécurisation des procédures d'achat et du système informatique.
- Mise en exploitation de la nouvelle structure multi-accueil de 78 places au 14<sup>ème</sup> Kilomètre au Tampon, prévue à la fin du premier semestre de l'année.
- Etude d'un plan de programmation pour la période 2020 – 2030, portant sur la création de nouveaux établissements multi-accueil, de 30 à 40 places, dans des quartiers ciblés sur la commune du Tampon.
- Etude préalable de réalisation d'un EAJE supplémentaire sur la commune de l'Entre-Deux.

**Pour l'exercice 2025**

- Mise en exploitation des nouvelles structures multi-accueil de 78 places à la Plaine des Cafres et à Trois Mares, au Tampon.
- Engagement des discussions avec la Commune du Tampon en vue du renouvellement du CPI pour une nouvelle période de 2026 à 2031.

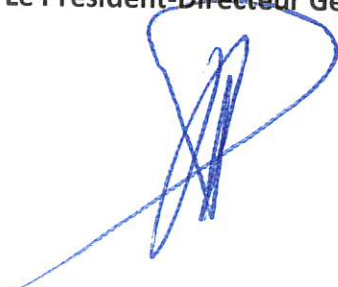
## 17 Affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un **résultat net excédentaire de 118 959 euros**, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- une somme de .....	5 948 €
représentant 5 % du bénéfice, au compte de Réserve légale,	
- et la différence, soit .....	113 011 €
au compte Autres réserves	
<b>Total .....</b>	<b>118 959 €</b>

Rapport établi à l'issue de l'approbation des comptes annuels de la société par son assemblée générale réunie le 10 mai 2024.

Le Président-Directeur Général



Le Directeur Administratif et Financier

